

Septembre 2016



Wéto

Vermeil

GNVVR
Groupe
National
des Vétérinaires
Retraités

Convivialité
Solidarité

Bulletin de liaison des vétérinaires retraités



sommaire

Les Editos.....	3
Le GNVR 2016	4
Retraite des VS	5-15
Courrier des lecteurs	16
BricaVrac Infos	17-32
Assos.....	17-18
Histoire	19-20
Cambronne.....	21
Fragonard.....	22
La chronique œnologique.....	23-24
Tranches de vie	25-27
Insolite	28
1 Vêto, 1 Livre	29-30
Vérynades	31-32
Activités	33-45
Dans les promos	33-35
Dans les régions.....	36-39
France Allemagne Vétérinaires	40-41
Semaine Nature 2016	42-43
Semaine Nature 2017	44-45
Ils nous ont quittés.....	46-47
Rassemblement 2016.....	48

Page centrale :
Bulletin de pré-inscription
pour la Semaine Nature 2017

Directeur de la publication : André Champagnac
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Denis
Droit de dépôt légal : 901 du 02/12/2002
ISSN : 1299 - RC 79B45
Conception et impression : Maxi Prim Pertuis
Tél. : 04 90 79 44 20 - RC
Routage Esprimail La Ciotat
Tirage à 2 500 exemplaires



«Mon Seul Désir »

L'une des 6 pièces de la tapisserie dite de La Dame à la licorne, œuvre du début du XVI^e siècle, visibles au musée national du Moyen Âge de l'hôtel de Cluny, à Paris.

Contenu soumis à la licence CC-BY-SA 3.0 (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr>) Source : Article La Dame à la licorne de Wikipédia en français (http://fr.wikipedia.org/wiki/La_Dame_à_la_licorne).

Participez à la rédaction de *Vêto Vermeil*

Nos lecteurs peuvent participer à la rédaction en envoyant des articles courts, si possible accompagnés de documents ou photos.

Très important

Envoyez vos documents sous forme de fichiers informatiques et par courriel à : gnvr.vetovermeil.jpdenis@gmail.com

Si vous envoyez à la rédaction des documents dactylographiés et des photos et documents originaux, précisez si vous souhaitez les récupérer.

Pour le N°50 (Février 2017) date limite d'envoi : 31 déc. 2016

Comment adhérer ?

Pour que le GNVR dispose des moyens pour la défense de nos intérêts et pour le développement de nos différentes activités...

Adhérez et cotisez

Adressez vos cotisations
(Retraité : 50€ / conjoint de vétérinaire décédé : 25€)
par chèque adressé au trésorier du GNVR

André Chossonery
45, rue des Justices - 25000 Besançon

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de votre cotisation en utilisant notre moyen de paiement en ligne (sécurisé) disponible en page d'accueil de notre site : www.veterinaireretraite.fr



Flashez et contactez directement
les membres du bureau

Éditorial du Président

Voici quelques nouvelles du GNVN.

Notre groupe de retraités se porte toujours bien. C'est grâce à vous tous, adhérents, qui représentez près de la moitié des vétérinaires retraités, fidèles anciens et nouveaux que nous accueillons avec amitié et confraternité.

Comme chaque année, les rencontres régionales ont eu lieu pour la plupart au printemps. Quelques-unes se feront encore à l'automne. Elles constituent la base même de l'existence du GNVN et sont importantes, réunissant quelques dizaines de confrères et leurs épouses pour une journée de découverte locale.

Lorsque le nombre de participants est insuffisant, les régions voisines se regroupent et la réunion se fait sur deux ou trois jours, cela permettant de limiter l'impact du déplacement.

Sans épouser systématiquement les nouvelles régions administratives, nous continuerons sous cette forme.

Ces réunions sont annoncées dans la messagerie et sur le site internet. Leur compte rendu est ensuite publié dans Veto Vermeil puis sur le site <http://www.veterinaireretraite.fr/>.

Nous recherchons toujours des délégués pour les régions Franche-Comté, Limousin et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour chacune de ces régions orphelines nous organisons une réunion exceptionnelle en espérant susciter une ou plusieurs bonnes volontés pour poursuivre la tradition. Cet automne, c'est Jean-Pierre Denis qui organisera deux rencontres destinées aux retraités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La semaine nature a eu lieu cette année aux Sables d'Olonne après la visite du site du Puy du Fou. Elle a réuni plus de 60 participants et un grand nombre d'entre eux a fait part de sa très grande satisfaction.

Claudette Catenot nous a déjà préparé un magnifique programme pour l'année prochaine à Hendaye. Vous en trouverez le détail dans cette revue. N'hésitez pas à vous pré-inscrire.

Et notre rassemblement d'automne à La Saulaie avec l'Assemblée générale annuelle s'annonce tout aussi prometteur.

Nous avons décidé, que pour ces rassemblements nationaux, nous prendrions systématiquement une assurance annulation pour tous. D'autre part, un nouveau contrat d'assurance nous garantit une assistance aux personnes lors de nos rencontres régionales et nationales.

Concernant la retraite du vétérinaire sanitaire, vous trouverez le détail dans un article de cette revue: la situation n'avance, bien que lentement, que pour les dossiers complets des non prescrits.

Notre groupe ne fonctionne bien que grâce aux délégués régionaux, tous très dévoués au volet convivial de notre activité et aux membres du bureau toujours très impliqués dans leurs tâches. Vous en trouverez la liste dans les pages qui suivent. Je les remercie tous bien vivement pour leur action.

André Champagnac

Le mot du Redac'Chef

A propos du trombinoscope

Il fut un temps, pas si lointain, Jacques Airaudo suait révélateurs, bains d'arrêt, fixateurs, agents mouillants, puis tirages en nombre pour apporter quelques albums du trombinoscope du GNVN au moment du Rassemblement d'automne, puis faisait un travail de colporteur pour placer ses œuvres.

Et la révolution numérique est passée par là... Alors, adieu la photo argentique et ses charmes surannés, adieu bains variés, adieu papier, adieu.

Désormais, sur votre site Internet, à jour en permanence, accessible en tous lieux et sur tous supports, vos « trombones » sont à votre disposition, et à celles des autres, sachant toutefois que c'est, curieusement, surtout et en priorité sa propre image que l'on recherche !

Révolution, oui, mais une personne reste cependant essentielle, irremplaçable et incontournable, l'auteur des photos, toujours le même Jacques, unique par son œil exercé, son savoir-faire et sa diplomatie bienveillante pour obtenir l'image souhaitée. Merci à lui.

Que serait ce trombinoscope sans vous, les « modèles », qui avez posé en privilégiant votre meilleur profil, votre sourire le plus accompli, votre œil le plus clair... « Nove sed non nova* » Merci à vous!



Ceci n'est pas une photo (cf. Magritte)

Et enfin, un auto-satisfecit à vos serveurs, gestionnaires du site, manipulant toute une machinerie de mots, de balises, de séquences html, css, jquery, qui, par miracle, restitue in fine vos photos, bien classées, bien présentées, bien accessibles...

Dernier point : Socrate étant mortel et nous également, nous avons pensé qu'un séjour dans notre thanatoscope « Ils nous ont quittés » permettrait de rendre un dernier hommage à nos défunts...

Jean-Pierre Denis

* La manière est nouvelle, mais non la matière



LE GNVR 2016 : Organisation



Le Bureau Directeur

Fonction	Nom, Prénom	Courriel	Fixe	Portable
Président, Représentant FSVF	Champagnac André	gnvr.president.achampagnac@gmail.com	01 73 74 88 76	06 01 97 93 85
Présidents d'Honneur	Helfre Marc Véry Roger			
Trésorier, base de données	Chossonnery André	gnvr.tresorier.achossonnery@gmail.com	03 81 61 33 29	06 87 11 09 09
Messagerie	Maudet Daniel	gnvr.messagerie.dmaudet@gmail.com	02 99 71 98 47	06 14 41 75 99
Site Internet	Le Groumellec Michel (FSVF)	gnvr.site.legroumellec@gmail.com	02 99 71 98 47	06 14 41 75 99
Véto Vermeil	Denis Jean-Pierre	gnvr.vetovermeil.jpdenis@gmail.com	-	06 63 69 06 57
Rassemblement d'Automne	Helfre Marc Reix Gilbert	gnvr.automne1.mhelfre@gmail.com gnvr.automne2.greix@gmail.com	04 77 54 11 39 05 49 05 73 40	06 07 47 94 74 06 31 97 34 28
Semaine Nature	Catenot-Gentiletti Claudette	gnvr.semnat.ccatenot@gmail.com	04 42 70 36 41	06 76 70 00 35

Les Délégués Régionaux

Région	Nom, Prénom	Courriel	Fixe	Portable
Alsace	Schruoffeger Jean-Pierre	schruoff@wanadoo.fr	03 88 35 66 16	-
Aquitaine	Larribeau Francis	larribau.chanteclair@wanadoo.fr	05 53 01 63 34	-
Auvergne	Boudon Jean-Luc	mhboudon@free.fr	04 70 98 84 23	06 51 07 46 00
Basse Normandie	Monnet Yves	monnetyves@neuf.fr	02 31 40 18 46	-
Bourgogne	Fichot Jean-François	j-f.fichot@wanadoo.fr	03 86 55 12 39	06 08 99 41 77
Bretagne	Constantin Marcel	dominique-constantin@wanadoo.fr	02 99 55 02 19	-
Centre	Bourlier Alain	chantale.bourlier@orange.fr	02 38 98 13 86	06 72 24 86 09
Champagne Ardennes	Mesurolle Charles	mesurollec@wanadoo.fr	03 25 27 06 21	06 70 22 83 74
Franche-Comté	A pourvoir			
Haute-Normandie	Plaignard Jean-Charles	plaignjc@numericable.fr	02 77 76 42 89	
Ile-de-France	Moyon Pierre	macmoyon@noos.fr	01 73 74 88 76	-
Languedoc Roussillon	Jouanen Claude	jouanenclaudette@gmail.com	04 66 61 63 33	-
Limousin	A pourvoir			
Lorraine	Very Roger	roger.very@wanadoo.fr	03 83 74 22 68	-
Midi-Pyrénées	Trouche Pierre	ptrouche@wanadoo.fr	05 65 74 22 33	06 07 67 72 17
Nord-Pas-de-Calais	Verriele Marc	marc.verrielepro@orange.fr	03 21 95 50 07	-
Paca - Corse	A pourvoir			
Pays de la Loire	Ehkirch Jean-Paul	jean-paul.ehkirch@orange.fr	02 41 56 13 63	-
Picardie	Girard Daniel	daniel.girard.le-hamel@wanadoo.fr	03 22 26 66 79	-
Poitou-Charente	Reix Gilbert	gilbert.reix@sfr.fr	-	06 31 97 34 28
Rhône-Alpes	Helfre Marc	mhelfre@gmail.com	04 78 27 27 04	06 07 47 94 74

Les Dossiers : Retraite VS

Le délai de prescription n'est pas modifié par le Conseil d'État

Détail des dernières informations :

- La situation des dossiers des non prescrits et des veuves au 15 juin 2016
- La lettre du défenseur des droits du 11 avril 2016 demandant au ministère de régler tous les dossiers avant le 1er janvier 2018
- La note sur la situation des prescrits expliquant le maintien de la prescription quadriennale
- L'arrêt du Conseil d'État du 27 juillet 2016 rejetant le pourvoi de notre confrère Jacques Molin

Retraite des vétérinaires sanitaires Le point au 15 juin 2016

Le Défenseur des Droits sollicité depuis plus de 2 ans par l'Association VAISE et le GNVR, a rendu ses recommandations au Ministre de l'Agriculture le 11 avril 2016. Rendons hommage à l'action de notre confrère Gérard Larcher, Président du Sénat, et de son conseiller social dans l'obtention de ce résultat. Le Défenseur des Droits Jacques Toubon fait d'abord l'état des lieux : le Ministère serait en possession d'environ 1 400 dossiers, dont au moins 300 sont réputés prescrits.

Dossiers complets non prescrits

147 ont été payés en 2014, 118 ont été payés en 2015.

Il reste 734 dossiers en attente d'après le Défenseur des Droits (c'est un minimum) y compris les actifs. 365 sont des dossiers de retraités ayant accepté l'assiette.

Le financement est assuré pour 240 d'entre eux qui seront payés d'ici la fin de l'année 2016.

Le DDD reconnaît que le Ministère de l'Agriculture traîne au maximum pour retarder les paiements et il demande au Ministre de régler tous les dossiers avant le 1er janvier 2018.

Dossiers des veuves de confrères

Aucun n'a encore été réglé et le problème est plus compliqué. La retraite de réversion ne peut juridiquement être complétée. Seule une indemnité en capital pourrait être versée si le dossier de préjudice est constitué.

Actuellement 40 à 50 dossiers sont recevables. Leur règlement est à l'étude.

Dossiers incomplets

Pour les années qui n'ont pas de justificatif le MAAF refuse toujours d'appliquer le barème forfaitaire de la Sécurité sociale. Le DDD n'a pas pris position sur ce point.

Dossiers prescrits

Ce sont les dossiers les plus nombreux et qui concernent les vétérinaires les plus âgés.

Le DDD n'a pas pu prendre position sur la prescription, car 9 dossiers de vétérinaires prescrits sont en attente de jugement devant le Conseil d'État. L'avocat de l'Association VAISE soutient que la prescription ne peut pas démarrer avant le premier jugement du Conseil d'État le 14 novembre 2011, date où notre créance a été reconnue officiellement.

Marc Helfre et André Champagnac

Les Dossiers : Retraite VS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS

D

Paris, le

11 AVR. 2016

Décision du Défenseur des droits n° MSP-2016-082

Le Défenseur des droits,

Vu l'article 71-1 de la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits ;

Vu le décret n° 2011-904 du 29 juillet 2011 relatif à la procédure applicable devant le Défenseur des droits ; Vu la Convention européenne des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 modifié portant création d'un régime de retraite complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques ;

Saisi par des vétérinaires réunis dans l'association Vétérinaires en Action pour une Indemnisation du Sanitaire Exclus (VAISE), qui se plaignent du retard considérable pris par l'État pour procéder à la régularisation et à l'indemnisation amiable du préjudice qu'ils estiment avoir subi du fait de l'absence de paiement de cotisations pour la retraite de base et la retraite complémentaire, sur les rémunérations perçues en contrepartie des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux et de police sanitaire, qu'ils ont accomplies jusqu'au 1^{er} janvier 1990 dans le cadre d'un mandat sanitaire que l'Etat leur avait confié,

Décide de recommander à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'ensemble des dossiers dont il est saisi, concernant les vétérinaires sanitaires eux-mêmes et les veuves des vétérinaires décédés avant l'aboutissement de la procédure, soient régularisés avant le 1^{er} janvier 2018 et de lui adresser régulièrement un compte-rendu de l'avancée des procédures.

Jacques TOUBON

Le Défenseur des droits - 7, rue Saint-Florentin - 75409 Paris Cedex 08
tél. : +33 (0)1 53 29 22 00 - fax : +33 (0)1 53 29 24 25 - www.defenseurdesdroits.fr

1

Les données nécessaires au traitement des courriels reçus par le Défenseur des droits sont enregistrées dans un fichier informatisé réservé à son usage exclusif pour l'accomplissement de ses missions. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à la Direction générale des services.



Les Dossiers : Retraite VS

Recommandation dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 2011-333 du 29 mars 2011

Par l'intermédiaire d'un courrier de parlementaire du 20 février 2014, l'association Vétérinaires en Action pour une Indemnisation du Sanitaire Exclus (VAISE) a saisi le Défenseur des droits d'une réclamation pour se plaindre de l'inertie des services du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) chargés de procéder à la régularisation de la situation de ses membres vis-à-vis de la retraite de base et de la retraite complémentaire.

Depuis 1954, les vétérinaires ruraux assurent la réalisation des grandes opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux et de police sanitaire, dans le cadre de mandats sanitaires confiés par l'État.

Par une décision n° 83279 du 12 juin 1974, le Conseil d'État, statuant en matière fiscale, avait qualifié de salaires les revenus tirés de l'exercice de ces mandats.

L'article 10 de la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 les a, au contraire, assimilés à des revenus tirés de l'exercice d'une profession libérale et ce, à compter du 1^{er} janvier 1990.

Avant cette dernière date, l'État était donc tenu d'affilier les vétérinaires accomplissant un mandat sanitaire au régime général de l'assurance vieillesse et au régime complémentaire de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC).

En effet, aux termes de l'article L. 311-2 du code de la sécurité sociale, *«Sont affiliées obligatoirement aux assurances sociales du régime général, quel que soit leur âge et même si elles sont titulaires d'une pension, toutes les personnes quelle que soit leur nationalité, de l'un ou de l'autre sexe, salariées ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs et quels que soient le montant et la nature de leur rémunération, la forme, la nature ou la validité de leur contrat».*

Par ailleurs, aux termes de l'article 3 du décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 modifié portant création d'un régime de retraite complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, *« Le régime complémentaire géré par l'I.R.C.A.N.T.E.C. s'applique à titre obligatoire : a) Aux administrations, services et établissements publics de l'État...».*

Cependant, l'État n'a jamais procédé à ces affiliations ni, par conséquent au paiement des cotisations, si bien que les activités de cette nature accomplies avant le 1^{er} janvier 1990 n'ont pas été prises en compte dans la retraite des vétérinaires sanitaires.

Les demandes de régularisation formulées par un certain nombre d'entre eux ont donné lieu à des litiges qui ont été portés devant le Conseil d'État.

Le 14 novembre 2011 (décisions n° 341325 et n° 334197), le Conseil d'État a considéré que, eu égard aux conditions d'exercice de son mandat sanitaire et au lien de subordination existant à l'égard du service vétérinaire départemental chargé d'organiser la prophylaxie qui faisait appel à ses services, le vétérinaire devait être regardé comme un agent public de l'État relevant du régime général de la sécurité sociale et du régime de retraite complémentaire des agents publics non titulaires de l'État, lequel avait donc l'obligation de procéder à leur immatriculation auprès de ces régimes de retraite et de verser les cotisations correspondantes.



Les Dossiers : Retraite VS

Dès lors et eu égard aux conditions de versement de ces rémunérations, l'État a été déclaré entièrement responsable des conséquences dommageables de l'absence d'affiliation et de paiement des cotisations.

Statuant par ailleurs sur l'exception de prescription quadriennale qui avait été opposée par l'administration, le Conseil d'Etat, après avoir rappelé que si, « *aux termes du premier alinéa de l'article 1er de la loi du 31 décembre 1968 : Sont prescrites, au profit de l'Etat, des départements et des communes (...) toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis (...)* », a considéré que, « *contrairement à ce que soutient l'administration, une créance telle que celle dont se prévaut M. B ne se rattache pas à chaque année au titre de laquelle les cotisations de sécurité sociale sont dues mais à l'année au cours de laquelle le préjudice est connu dans toute son étendue, c'est-à-dire celle au cours de laquelle l'intéressé cesse son activité et fait valoir ses droits à la retraite* ».

Enfin, le Conseil d'Etat a défini le préjudice indemnisable comme étant constitué du montant des cotisations patronales et salariales dont le vétérinaire, retraité ou encore en activité, devra s'acquitter à titre de régularisation pour percevoir une pension de retraite complète, conformément à l'article R. 351-11 du code de la sécurité sociale, éventuellement augmenté du montant des arrérages de pension dont le vétérinaire retraité aura été privé entre la date de son départ en retraite et la date du versement des cotisations.

Compte tenu du sens des décisions du Conseil d'Etat, du nombre important de personnes concernées et de l'enjeu financier de ce contentieux, le MAAF a mis en place, par circulaire du 24 avril 2012, une procédure harmonisée de traitement des demandes par la voie transactionnelle, en lien avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Cette procédure consiste en un examen au cas par cas des dossiers présentés au vu des justificatifs produits, afin de déterminer le montant annuel des salaires bruts perçus par chaque vétérinaire dans le cadre de son mandat sanitaire puis, après accord écrit de l'intéressé sur cette assiette, de saisir la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) compétente territorialement ainsi que l'IRCANTEC, afin de déterminer le montant des arriérés de cotisations à régler par l'Etat.

Enfin, pour les vétérinaires déjà retraités, la circulaire prévoit l'envoi de protocoles d'accord à leur signature en vue du versement d'une indemnité compensant la perte de retraite subie.

Depuis, l'administration a été saisie des demandes d'indemnisation de veuves de vétérinaires sanitaires décédés avant l'aboutissement de la procédure et, en 2014, de demandes de vétérinaires qui, ayant bénéficié antérieurement aux décisions du Conseil d'Etat du 14 novembre 2011, de décisions juridictionnelles moins favorables, ont demandé un complément d'indemnisation. En effet, avant les décisions du 14 novembre 2011, le Conseil d'Etat appliquait un partage de responsabilité. Le MAAF a accepté de prendre en compte ces dernières demandes dans la procédure de transaction.

S'agissant des veuves, le MAAF a indiqué au Défenseur des droits qu'il n'était pas possible de transposer dans leur situation le dispositif prévu pour les vétérinaires, dans la mesure où il n'est pas juridiquement possible de verser aux organismes de retraite des arriérés de cotisations pour permettre une régularisation de la situation des vétérinaires décédés en vue de verser une pension de réversion à leurs veuves. Seule une indemnité en capital pourrait leur être versée, dans la mesure où elles justifieraient d'un préjudice.

En effet, dans le régime général, le droit à pension de réversion s'apprécie par rapport à différentes conditions, âge ou ressources notamment.

Les Dossiers : Retraite VS

Il résulte de l'instruction menée par les services du Défenseur des droits qu'à ce jour, le MAAF a été saisi de plus de 1400 dossiers et que seuls, 147 dossiers ont fait l'objet de transactions en 2014 et 119, en 2015. La prescription quadriennale a été opposée dans 300 dossiers.

Il reste donc encore 734 dossiers qui n'ont reçu aucune suite, non compris ceux des veuves, à qui aucune indemnisation n'a encore été proposée.

S'il apparaît que quelques dossiers présentent encore certaines difficultés techniques dues essentiellement à la disparition de pièces justificatives, la plupart des vétérinaires ont reçu une proposition d'assiette et sont toujours dans l'attente d'un protocole transactionnel.

Quant aux veuves, pourvu qu'elles soient en possession de l'ensemble des pièces justificatives, il ne semble pas que la nécessité de consulter les CARSAT et l'IRCANTEC puisse constituer un obstacle insurmontable à un processus transactionnel rapide en leur faveur.

L'essentiel du retard serait, en fait, motivé par des raisons budgétaires.

Il apparaît, en effet, que le MAAF prévoit une enveloppe budgétaire annuelle au cours du second trimestre de chaque année, avant d'adresser une série de propositions de transaction au cours de l'été de cette même année. Quand l'enveloppe budgétaire est consommée, plus aucune transaction ne peut intervenir avant l'année suivante.

Au rythme des opérations en cours, une dizaine d'années pourrait être nécessaire pour solder l'ensemble des dossiers des vétérinaires et des veuves de vétérinaires.

Or, comme il est rappelé par la circulaire du Premier ministre du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits, « *La transaction facilite le règlement rapide des différends. Elle permet ainsi une gestion économe des deniers publics, tout en favorisant une indemnisation rapide des parties* » et « *dans tous les cas où l'existence d'une créance du citoyen est certaine, l'administration s'honore en entrant, sans tarder, dans une démarche transactionnelle, sans contraindre les intéressés à saisir le juge* ».

Dès lors, tout comme les décisions juridictionnelles auxquelles elle est censée se substituer, une transaction doit intervenir dans un délai raisonnable.

Conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière de fonctionnement défectueux du service public de la justice, qui applique en cela la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme au regard de l'article 6 paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'Homme et les Libertés fondamentales, « *le caractère raisonnable du délai doit, pour une affaire, s'apprécier de manière globale - compte tenu notamment de l'exercice des voies de recours - et concrète en prenant en compte sa complexité, les conditions de déroulement de la procédure, de même que le comportement des parties tout au long de celle-ci, et aussi, dans la mesure où le juge a connaissance de tels éléments, l'intérêt qu'il peut y avoir pour l'une ou l'autre, compte tenu de sa situation particulière, des situations propres au litige et, le cas échéant, de sa nature même, à ce qu'il soit tranché rapidement* » (Conseil d'Etat, 26 mai 2010, n° 316292).

En l'espèce, compte tenu de leur âge moyen, il est évident que les vétérinaires qui ont œuvré avant le 1^{er} janvier 1990 ont intérêt à ce que leur situation soit réglée rapidement.

En outre, plus le temps passe, plus il devient évident que si les intéressés avaient saisi la juridiction administrative en 2012, au lieu de se soumettre à la procédure de transaction mise

Les Dossiers : Retraite VS

en place par le MAAF, ils auraient obtenu un règlement plus rapide de leur litige, de sorte que cette procédure pourrait s'analyser comme un procédé dilatoire uniquement destiné à étaler la dépense dans le temps voire à en diminuer la charge.

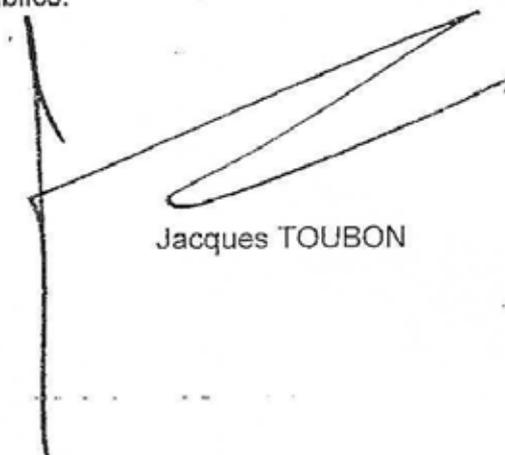
Enfin, aux difficultés rencontrées par les vétérinaires et les veuves pour obtenir une simple proposition de transaction, s'ajoutent les refus que les différentes CARSAT et l'IRCANTEC opposent désormais, compte tenu de la mise en place de cette procédure de transaction, qu'ils considèrent comme impérative, à leurs demandes de communication des éléments qui faciliteraient le chiffrage de leur préjudice devant le juge administratif, qu'ils sont toujours fondés à saisir, en l'absence de transaction.

De ce fait, l'inertie de l'administration dans le processus transactionnel risque de se répercuter sur la durée des procédures juridictionnelles éventuellement entreprises par les intéressés.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, le Défenseur des droits recommande à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'ensemble des dossiers des vétérinaires sanitaires et des veuves des vétérinaires sanitaires ayant accompli leur mandat avant le 1^{er} janvier 1990 soit réglé avant le 1^{er} janvier 2018 ;
- de lui adresser régulièrement un compte rendu de l'avancée des procédures de transaction.

Une copie de la présente décision sera transmise à Monsieur le Premier ministre, ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Finances et des Comptes publics.



Jacques TOUBON

Les Dossiers : Retraite VS

Application de la prescription quadriennale

Décision du Conseil d'État

Comme vous le savez, les vétérinaires sous Mandat Sanitaire les prophylaxies collectives comme Agents publics de l'État entre 1954 et 1990 et qui ne s'étaient pas manifestés dans les 4 ans qui suivaient la liquidation de leur retraite libérale, ne pouvaient accéder à la retraite du Vétérinaire sanitaire car ils étaient considérés comme prescrits par l'Administration.

Le dossier de Jacques MOLIN qui contestait l'application de la prescription (loi du 31 décembre 1968) et notamment son point de départ, en raison de l'ignorance où il était de ses droits, a fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'État, déposé par l'avocat de l'Association VAISE, Maître Richard.

Aucun des arguments présentés par l'avocat n'a été retenu. Le Conseil d'État considère que les Vétérinaires ont été correctement informés, en 1969 et 1974, de leur statut d'Agents publics de l'État, donc salariés, malgré les « nombreux services administratifs qui continuaient à parler d'honoraires ».

Le pourvoi a été rejeté et la prescription quadriennale devient définitive. Il est certain que cet arrêt du Conseil d'État fera jurisprudence et s'appliquera à tous les Vétérinaires prescrits.

Nous ne pouvons que déplorer cette décision de la haute juridiction qui prive nos confrères les plus anciens d'une juste rémunération et d'une reconnaissance pour tout le travail d'assainissement du cheptel français, réalisé au prix de combien d'efforts et d'engagement auprès de leurs clients.

*Marc Helfre
André Champagnac*

Les Dossiers : Retraite VS

CONSEIL D'ETAT

AS

statuant
au contentieux

N° 388198

REPUBLIQUE FRANÇAISE

M. MOLIN

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Mme Marie Sirinelli
Rapporteur

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux
(Section du contentieux, 1^{ère} et 6^{ème} chambres réunies)

M. Jean Lessi
Rapporteur public

Sur le rapport de la 1^{ère} chambre
de la Section du contentieux

Séance du 13 juillet 2016
Lecture du 27 juillet 2016

Vu la procédure suivante :

M. Jacques Molin a demandé au tribunal administratif de Clermont-Ferrand de condamner l'Etat à lui verser une somme de 191 334,24 euros en réparation du préjudice résultant du défaut d'affiliation par l'Etat au régime général de sécurité sociale et au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques pour les missions qu'il a effectuées au titre d'un mandat sanitaire. Par un jugement n° 1201540 du 3 décembre 2013, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté sa demande.

Par un arrêt n° 14LY00289 du 23 décembre 2014, la cour administrative d'appel de Lyon a rejeté la requête par laquelle M. Molin demandait l'annulation de ce jugement et la condamnation de l'Etat à lui verser une somme de 225 201,92 euros en réparation du même préjudice, assortie des intérêts au taux légal à compter de la date de réception par l'administration de sa demande d'indemnisation.

Par un pourvoi, un nouveau mémoire et deux mémoires en réplique, enregistrés les 23 février 2015, 5 juin 2015, 22 mars 2016 et 1^{er} avril 2016 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, M. Molin demande au Conseil d'Etat :

1°) d'annuler cet arrêt ;

2°) réglant l'affaire au fond, d'annuler le jugement du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 3 décembre 2013 et de condamner l'Etat à lui verser la somme de 260 199,43 euros, sauf à parfaire, assortie des intérêts au taux légal à compter du 5 avril 2012 ;

Les Dossiers : Retraite VS

N° 388198

- 2 -

3°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

.....

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu :

- la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et son premier protocole additionnel ;
- la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 ;
- la loi n° 89-412 du 22 juin 1989 ;
- la loi n° 2008-651 du 17 juin 2008 ;
- le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- le rapport de Mme Marie Sirinelli, maître des requêtes,
- les conclusions de M. Jean Lessi, rapporteur public ;

La parole ayant été donnée, avant et après les conclusions, à la SCP Richard, avocat de M. Molin ;

1. Considérant qu'il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond que M. Jacques Molin, qui a exercé la profession de vétérinaire jusqu'au 1^{er} janvier 2002, date de son admission à la retraite, a accompli des actes de prophylaxie collective des maladies des animaux en vertu d'un mandat sanitaire dont il a été investi à compter de 1968 ; qu'après le rejet de sa demande reçue le 2 avril 2012 par le directeur départemental en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations du Puy-de-Dôme, il a saisi le tribunal administratif de Clermont-Ferrand pour obtenir la condamnation de l'Etat à lui verser la somme de 191 334,24 euros, en réparation du préjudice que lui aurait causé le défaut de versement par l'Etat des cotisations dues par l'employeur au régime général d'assurance vieillesse et au régime de retraite complémentaire auxquels il devait être affilié en raison de cette activité ; que, par un jugement du 3 décembre 2013, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté sa demande, au motif que la prescription avait commencé à courir à compter de la liquidation de sa pension de retraite en 2002 et que sa créance était ainsi prescrite ; que la cour administrative d'appel de Lyon a, par un arrêt du 23 décembre 2014, rejeté la requête d'appel de M. Molin, pour le même motif ;

Les Dossiers : Retraite VS

N° 388198

- 3 -

2. Considérant qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics : « *Sont prescrites, au profit de l'Etat, des départements et des communes, sans préjudice des déchéances particulières édictées par la loi, et sous réserve des dispositions de la présente loi, toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis. (...)* » ; qu'aux termes de l'article 3 de cette même loi : « *La prescription ne court ni contre le créancier qui ne peut agir, soit par lui-même ou par l'intermédiaire de son représentant légal, soit pour une cause de force majeure, ni contre celui qui peut être légitimement regardé comme ignorant l'existence de sa créance ou de la créance de celui qu'il représente légalement* » ;

3. Considérant, en premier lieu, que pour l'application de l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1968, une créance telle que celle dont se prévaut M. Molin ne se rattache pas à chaque année au titre de laquelle les cotisations de sécurité sociale sont dues, non plus qu'à chaque année au cours de laquelle les pensions correspondantes auraient dû être versées, mais à l'année au cours de laquelle le préjudice peut être connu dans toute son étendue, c'est-à-dire celle au cours de laquelle l'intéressé cesse son activité et fait valoir ses droits à la retraite ; qu'ainsi, le moyen tiré de l'erreur de droit commise, sur ce point, par la cour administrative d'appel doit être écarté ;

4. Considérant, en deuxième lieu, que la nature de salaires des sommes correspondant à la rémunération des missions effectuées par un vétérinaire dans le cadre d'un mandat sanitaire avait été clairement établie, compte tenu notamment de la reconnaissance aux intéressés de la qualité d'agent public de l'Etat par des décisions du Conseil d'Etat, statuant au contentieux, des 12 juillet 1969 et du 12 juin 1974, ayant donné lieu à diffusion et dont la teneur a été retranscrite les années suivantes dans plusieurs instructions de la direction générale des impôts ; que c'est seulement à compter du 1^{er} janvier 1990, date d'entrée en vigueur de la loi du 22 juin 1989 modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural, que les rémunérations perçues au titre des actes accomplis dans le cadre d'un mandat sanitaire, pour l'application du code général des impôts et du code de la sécurité sociale, ont été « assimilées » à des revenus tirés de l'exercice d'une profession libérale ; que si M. Molin a produit devant la cour des documents attestant que de nombreux services administratifs ont néanmoins traité ces rémunérations, avant 1990, comme des honoraires, il ne ressort pas des pièces ainsi soumises aux juges du fond qu'il n'aurait pas été en mesure, à la date de sa cessation d'activité, de disposer d'indications suffisantes quant au caractère salarial des rémunérations qu'il avait perçues et à l'obligation de cotisation qui en découlait pour l'Etat jusqu'en 1989 ; qu'ainsi, en jugeant que M. Molin ne pouvait, au moment où ses droits à la retraite ont été liquidés, être légitimement regardé, au sens de l'article 3 de la loi du 31 décembre 1968, comme ignorant l'existence de sa créance, la cour administrative d'appel, qui a suffisamment motivé son arrêt sur ce point, n'a pas commis d'erreur de droit et a porté sur les faits et les pièces du dossier une appréciation souveraine exempte de dénaturation ;

5. Considérant, en dernier lieu, qu'aux termes de l'article 1^{er} du premier protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « *Toute personne physique ou morale a droit au respect de ses biens. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et dans les conditions prévues par la loi et les principes généraux du droit international. / Les dispositions précédentes ne portent pas atteinte au droit que possèdent les Etats de mettre en vigueur les lois qu'ils jugent*

Les Dossiers : Retraite VS

N° 388198

- 4 -

nécessaires pour régler l'usage des biens conformément à l'intérêt général ou pour assurer le paiement des impôts ou d'autres contributions ou des amendes » ; que la loi du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile a substitué aux dispositions de l'article 2262 du code civil, aux termes duquel : « *Toutes les actions, tant réelles que personnelles, sont prescrites par trente ans (...)* », celles du nouvel article 2224 du même code, aux termes duquel : « *Les actions personnelles ou mobilières se prescrivent par cinq ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer* » ;

6. Considérant qu'au soutien d'un moyen tiré de ce que l'administration n'avait pu lui opposer la prescription quadriennale sans méconnaître les stipulations de l'article 1^{er} du premier protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, M. Molin invoquait notamment, devant la cour administrative d'appel, la différence qui existait en 2002, date à laquelle il avait pris sa retraite, entre le délai de prescription des créances détenues sur l'Etat et celui des créances détenues par celui-ci ; que, toutefois, les dispositions de la loi du 31 décembre 1968 citées au point 2 ont été édictées dans un but d'intérêt général, en vue notamment de garantir la sécurité juridique des collectivités publiques en fixant un terme aux actions dirigées contre elles ; que le délai de prescription, de quatre ans au minimum, prévu par les dispositions de l'article 1^{er} de cette loi, ne présente pas en tant que tel un caractère exagérément court ; que la cour n'a pas commis d'erreur de droit en prenant en considération la circonstance que, à la date à laquelle l'administration s'est prévalue des dispositions de la loi du 31 décembre 1968, le législateur était intervenu, par la loi du 17 juin 2008, pour ramener à cinq ans la prescription de droit commun en matière civile, dans le but d'adapter les règles de cette prescription à l'évolution de la société, dans un souci de sécurité juridique, et de les rapprocher de celles prévues par de nombreux autres Etats européens, ce dont il résultait que l'Etat disposait désormais d'un délai de cinq ans pour faire valoir ses propres créances à l'égard d'un administré ; qu'au surplus, il résulte de l'article L. 355-3 du code de la sécurité sociale, reprenant des dispositions issues de la loi du 17 juillet 1978, que le délai de prescription des demandes de remboursement de trop-perçu en matière de prestations de vieillesse est de deux ans à compter de leur paiement ; qu'ainsi, la cour administrative d'appel a pu, sans commettre d'erreur de droit, écarter le moyen tiré de la méconnaissance de l'article 1^{er} du premier protocole additionnel à la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

7. Considérant qu'il résulte de ce qui précède que M. Molin n'est pas fondé à demander l'annulation de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon du 23 décembre 2014 ; que ses conclusions présentées au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ne peuvent, par suite, qu'être rejetées ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le pourvoi de M. Molin est rejeté.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à M. Jacques Molin et au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Courrier des Lecteurs

c'est avec beaucoup
de plaisir que j'ai
lu votre dernier numéro
de "Véto Vermeil" qui
a apporté de la gaieté
dans ma solitude.

Merci et bravo à tous.

Bien cordialement
M. Destandry



Cher confrère et rédac chef,

J'ai été surpris de ne pas voir dans le dernier numéro 48 de la revue Véto Vermeil, l'article relatif aux retrouvailles de notre promo Toulouse 1969 en septembre 2015 dans le bordelais.

Je vous avais envoyé, par internet, cet article le 19 octobre 2015.

Est-ce un oubli ou bien l'article ne convenait pas (trop long) ?

A tout hasard je vous renvoie le dit article.

Merci de votre réponse.
Confraternellement.

Bonjour,

Je suis sincèrement désolé.

L'article était bien programmé, mais a échappé à ma vigilance au moment de la mise en page.

Le voici donc dans le présent numéro.

J'espère que les confrères ne me tiendront pas trop rigueur de ce retard bien involontaire.

Bien amicalement,
le Rédac'Chef.

le 24 Juin 2016

Gilles BESSEYAY
DOCTEUR - VÉTÉRINAIRE

Je profite de ce courrier
pour vous féliciter de la qualité de
la revue "Véto Vermeil" mais aussi,
et surtout - pour remercier tous ceux
qui sont mobilisés depuis des années

Rue de Rochefort
69850 SAINT-MARTIN-EN-HAUT

- pour la défense de la retraite du
vétérinaire sanitaire -
Je viens de récolter le fruit de leur
travail et je leur en suis très
reconnaisant - Merci.



BriCaVrac Infos : Assos

AFFV

Association Française de la Famille Vétérinaire

10, place Léon Blum - 75011 PARIS
Téléphone 01 43 56 21 02 (permanence le mardi)
Courriel : affvdk@gmail.com - Site : www.affv.fr

L'Association Française des Femmes de Vétérinaires (AFFV) fut créée en 1954 pour venir en aide aux femmes de vétérinaires décédés, qui souvent, se trouvaient sans revenu ni retraite, ayant travaillé sans statut reconnu auprès de leur conjoint.

L'évolution des conditions de travail ont conduit le changement de dénomination en Association Française de la Famille Vétérinaire sans modifier les buts :

- Entraide
- Prévention
- Solidarité
- Convivialité
- Soutien financier avec l'attribution (après examen de dossiers) :
 - de Bourses d'étude pour les élèves et étudiants
 - de dons aux personnes en situation précaire
 - d'aides ponctuelles

L'attribution des bourses d'étude représente une part importante du budget de l'AFFV et est en augmentation. L'AFFV aide depuis quelques années des étudiants vétérinaires.

Les dons sont attribués à des veuves et sont reconduits d'année en année.

Depuis quelques années, la demande d'aides ponctuelles et dans l'urgence est en augmentation.

L'AFFV est en relation avec les différents organismes de la profession qui participent à l'entraide (CARPV, Ordre des Vétérinaires, ACV....).

Les ressources de l'AFFV proviennent des cotisations et des dons des adhérents ainsi que des recettes lors de réunions ou congrès et des dons ponctuels de vétérinaires ou de groupes de vétérinaires.

Depuis 1954, sept présidentes se sont succédées. Les élections ont lieu tous les trois ans et le nombre de mandats n'est pas limité (en moyenne 3 mandats). Ainsi la présidente actuelle, Danièle Kieffer a succédé à Sonia Ricard, Georgette Robin, Marie-Claude Paraingaux.

L'AFFV est dynamique et reste fidèle à sa devise : « Se connaître pour s'estimer et mieux s'entraider ».

*Danièle Kieffer,
Présidente de l'AFFV depuis 2009*



*« On ne connaît jamais un être, mais on cesse parfois de sentir qu'on l'ignore. »
André Malraux*



JeanPierreDenis

BriCaVrac Infos : Assos

La SFHMSV - Qui s'intéresse à l'histoire de notre profession ?

Pour tous ceux qui sont intéressés par l'histoire de la médecine vétérinaire, il est possible de rejoindre la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires (SFHMSV) qui consacre ses activités à cette discipline.

Elle publie chaque année un bulletin référencé et organise deux réunions d'une demi-journée, en général à l'EnvA.

En participant, vous serez aussi informé de toutes les réunions nationales et internationales sur ce thème et pourrez ainsi retrouver des confrères et amis passionnés par cette histoire.

Sommaire

Erratum	p 2
Les premiers événements des 250 ans de l'EnvA	p 2
Innovations pédagogiques à l'EnvA	p 3
Déjà 28 ans : la naissance de l'AEEEEV	p 3
L'AG statutaire « enrichie » : une expérience à renouveler	p 4
Des familles de vétérinaires	p 5
Les anciennes Revues des étudiants recherchées	p 5
L'Ecole vétérinaire d'Alfort pendant la révolution de 1789 (III)	p 6
Ouvrages, articles et expositions conseillés	p 8
Informations diverses	p 9
La photo d'Alfort News n°12	p 12
Mentions légales	p 12
Annexes	p 13



© M Duros

Bulletin d'adhésion

A photocopier et à renvoyer au Trésorier

Nom :

Prénom :

Si vétérinaire, Ecole (promotion) :

Fonctions et/ou titres :

Adresse postale¹ :

Adresse électronique² :

Téléphone :

Je soussigné(e) sollicite mon adhésion à la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires (SFHMSV).

Je joins à ma demande un chèque de 25 euros libellé à l'ordre de « SFHMSV », représentant le montant de la cotisation annuelle à la SFHMSV, que j'adresse au trésorier de la Société. :

Docteur Emmanuel DUMAS - 16, Rue des Loges - 57000 METZ

A.....le

Signature

¹ Adresse à laquelle sera expédié le Bulletin de la SFHMSV

² Adresse à laquelle seront envoyées les informations relatives aux activités de la SFHMSV (réunions, parutions d'ouvrages,...)

BriCaVrac Infos : Histoire

2016

ANNUAIRE VÉTÉRINAIRE ROY 2016

88^e édition

Fondateur : Georges Roy
(1870-1932)

Les Éditions du
Point Vétérinaire

Immeuble Le Berkaley
19-29 rue du Capitaine Gagnier
92903 Paris La Défense Cedex
Tél. 01 36 21 92 46
E-mail : roy@lepointveterinaire.fr
Site web : <http://www.lepointveterinaire.fr>

VADE-MECUM DU VÉTÉRINAIRE

DE
H. MOLLEREAU, Ch. PORCHER, E. NICOLAS,
A. BRION

Formulaire Vétérinaire
de Pharmacologie, de Thérapeutique
et d'Hygiène

par
M. FONTAINE
de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon

QUINZIÈME ÉDITION
revue et augmentée

Éditions VIGOT

23, rue de l'École de Médecine - 75006 Paris
1987

01 - AIN



Cabinets / Cliniques vétérinaires	Libraux	Cenins	Mixtes et ruraux	Équins	Hors-Sol	Public	Privé
73	176	92	61	13	6	13	23

Direction Départementale de la Protection des Populations
9, rue de la Grenouillère - CS 10411 - 01012 Bourg en Bresse Cedex
Tél.: 04 74 42 09 00 - Fax: 04 74 42 09 50 - Mèl: ddpp@ain.gouv.fr

Bazin Laurent : Directeur - Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire
Chevalier - Dal Corso Marie-Lauro : Adjointe au Chef du Pôle animal vivant - Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire
Benhabria Kamel : Abattoir de Bourg-en-Bresse - Vétérinaire Inspecteur Contractuel
Brémont Laurence : Chef du Pôle animal vivant - Inspecteur en Chef de Santé Publique Vétérinaire
Dumont - Simon Catherine : Service Qualité, sécurité et loyauté des produits alimentaires - Inspecteur en Chef de Santé Publique Vétérinaire
Fedry Caroline : Abattoir de Bellegarde - Vétérinaire Inspecteur Contractuel
Joubert Patrick : Abattoir d'Hotornnes - Vétérinaire Inspecteur Contractuel
Loriot Pascal : Abattoir de Bourg-en-Bresse - Vétérinaire Inspecteur Contractuel
Remer - Delille Béatrice : Abattoir de Bourg-en-Bresse - Vétérinaire Inspecteur Contractuel

Laboratoire Départemental d'Analyses
Laboratoire accrédité par le COFRAC pour les programmes LAB GTA 27, 112, 116, 167 et BIOMOLSA sous le n° 1-2742

LDA 01 - Site Santé Animale
Chemin de la Miche - CS 70408 - 01012 Bourg en Bresse Cedex
Tél.: 04 74 45 58 00 - Fax: 04 74 23 60 35 - Mèl: lda01@cg01.fr

Baroux Daniel : Directeur
Locatelli Caroline : Directrice Adjointe
Colange Hélène : Responsable du Service Microbiologie Santé Animale

Laboratoire Départemental d'Analyses
Laboratoire accrédité par le COFRAC pour les domaines LAB GTA 59 (analyses et prélèvements), LAB GTA 23/29, LAB GTA 25/61 (produits laitiers) et Parasitologie (trichines) sous le N°1-2193. Portée disponible sur www.cofrac.fr

LDA 01 - Site Agro Alimentaire
Technopôle Alimentec - Rue Henri de Boissieu - 01000 Bourg en Bresse
Tél.: 04 74 45 52 40 - Fax: 04 74 45 52 41 - Mèl: lda01@cg01.fr

Baroux Daniel : Directeur
Locatelli Caroline : Directrice Adjointe

Annuaire Roy 2015

III - 347

A remarquer, sur les pages de 1909, l'utilisation qui peut nous sembler curieuse du terme agenda...

Ce terme vient du latin ; plus précisément il s'agit de la déclinaison au nominatif pluriel de agendus, a, um, c'est-à-dire l'adjectif verbal de ago, agere (« faire »). Littéralement « agenda » signifie donc « ce qui doit être fait » ou, mieux : « [les choses] à faire ». C'est le sens actuel en langue française.

En anglais, il signifie « ordre du jour ». La proximité avec la signification en français fait qu'on observe assez souvent un glissement de sens, notamment dans le domaine journalistique devant traduire rapidement de l'anglais : « l'agenda du conseil des ministres... » ou « l'agenda de la réunion... ». Cet emploi est incorrect, car c'est un anglicisme, même si le sens du mot agenda en anglais se rapproche plus de l'origine latine commune aux deux langues..

Source : Article Agenda de Wikipédia en français (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Agenda>)



BriCaVrac Infos : Cambronne

Pierre Cambronne, célèbre nantais (1770-1842)

Pierre CAMBRONNE naît à Nantes en 1770. Il est élève des Oratoriens locaux.

Destiné d'abord au commerce des toiles, il s'engage à 22 ans dans un régiment de grenadiers et participe aux guerres de Vendée ainsi qu'à la lutte contre la Chouannerie à la bataille de Quiberon, en 1795.

En 1796, nommé capitaine, il est en Irlande avec Hoche puis en Suisse avec Masséna. En 1805 il est à Austerlitz, en 1806 à Iéna. Sa bravoure est légendaire.

En 1810, âgé de 40 ans, il devient colonel et baron. Il fait alors les campagnes d'Espagne et de Russie.

En 1814, il est Général-Major de la Garde Impériale et accompagne Napoléon sur l'île d'Elbe. En 1815, il participe aux Cent-Jours et prend Sisteron.

Il est alors élevé à la dignité de Comte d'Empire et reçoit le Grand Cordon de la Légion d'Honneur.

Blessé à Waterloo, notre général a-t-il prononcé son « mot fameux »... ?

Victor Hugo a écrit que « Cambronne avait enterré le premier Empire dans un mot où est né le second... ». Jean Yanne, fabuleux pince sans rire, nous annonce : « Cambronne ne mâchait pas ses mots : heureusement pour lui ! »

Exilé en Angleterre, il regagne la France en 1816 où il est accusé... puis acquitté devant le Conseil de Guerre.

Il prend sa retraite et vient habiter Nantes au 3 rue Jean-Jacques Rousseau, puis dans sa maison de campagne, la Treille de St Sébastien, sur la rive

gauche de la Loire où il vit avec sa mère.

Grand blessé, il y est soigné par sa voisine Marie Osburn, infirmière écossaise déjà 2 fois veuve. Il l'épouse en 1820 et vient habiter chez elle la belle folie de « La Baugerie », sur ce qu'on nommera plus tard la promenade des « Pas Enchantés » (adresse actuelle de votre serviteur).

En 1832, il est élu conseiller municipal de St Sébastien sur Loire.

En 1842, à 72 ans, il est inhumé au cimetière nantais de la Miséricorde.

En 1848, on inaugure sa statue sur le Cours Napoléon, superbe ensemble architectural nantais du 18ème siècle, proche du théâtre Graslin, et construit sur les jardins de l'ancien couvent des Capucins.

En 1936, la municipalité rebaptise le lieu « Cours Cambronne », où les 16 beaux hôtels particuliers qui l'encadrent sont classés Monuments Historiques.

Ainsi, on peut dire que la vie du général Cambronne débuta en chanson de geste et s'acheva en roman de Balzac...

Jean Orphelin - Toulouse 55



BriCaVrac Infos : Fragonard

En réaction à l'image de la couverture de Vêto Vermeil 48

Le cavalier, qui est au Musée d'Alfort, a été exécuté à l'École de la Guillotière à Lyon, par Fragonard. L'inventaire de l'École de Lyon, daté de 1782, en apporte la preuve.

(Pour plus d'informations, lire « Honoré Fragonard et ses Écorchés » de Christophe Degueurce, 2010)

Janine Weber-Godde

6^{me} placard, cent dix sept fers de modèle de vingt deux
pieds ou Sabots différents.
une grande cage vitrée en toutes ses faces contenant une
myologie humaine, une d'u double celle du veau & les quatre
estomachs du Sevrin; au dessus sont l'ours & le chien en myologie.
à droite encore en l'en retournant & descendant, sont
une grande cage semblable à la précédente contenant sept
pièces d'animaux quadrupèdes embaumés au dessus est le squelette
de la biche.
une moyenne en contenant dix, au dessus est le squelette
de l'anon.
une pareille contenant l'anatomie complète de l'homme,
le deux renards embaumés, au dessus est le squelette de la bœuf.
une grande contenant l'homme à cheval & un de
l'autre en anatomie complète; plusieurs autres pièces
angéiologiques & neurologiques, & un poulain embaumé, au
dessus est le squelette du fœtus.
une petite contenant la myologie de la bœuf.
une moyenne arrondie à droite de la cheminée contenant
l'anatomie des parties de la génération du cheval, du mulet
& de la jument; au dessus est le squelette de la jument.
une pareille à gauche contenant l'angiologie de la vache
en deux parties, & ses intestins, au dessus est le squelette du chien.
Sur la cheminée en un tréteau à glau de trente quatre
Sur vingt quatre & deux bras, en fer blanc & affleur, peint.
un cabinet voisin ayant une armoire en placard vitré
de garnie de tablettes.
En Réserve sous

BriCaVrac Infos : Œnologie

La chronique savoerologique à Sonjac

Madame La bouteille et Monsieur Le Bouchon.

« Bonjour Madame La Bouteille !

— Ah ! Bonjour Monsieur Le Bouchon, je suis bien contente de vous voir.

Figurez-vous que je vais être remplie. Vous savez, de ce nectar appelé «vin». Mais pas n'importe lequel, du bon. Je crois savoir que nous sommes dans une contrée célèbre et il va de soi qu'un bon bouchon est absolument nécessaire. Aussi, me permettrai-je de vous poser quelques questions. Y voyez-vous un inconvénient ?

— Mais pas du tout, si vous n'êtes pas trop indiscrete, je me ferai un plaisir de converser avec vous.

— Très bien, je vous en remercie. Mais tout d'abord, comment allez-vous ?

— Je vais très bien, merci, je viens de suivre quelques traitements qui m'ont fait le plus grand bien et que je vous raconterai certainement au fil de vos questions.

— Oui, bien sûr ! Dites-moi, je crois savoir que vous avez fait un grand voyage, me direz-vous d'où vous venez ?

— Mais très certainement, je viens d'un pays d'où proviennent les meilleurs bouchons, je viens du Portugal.

— Ah oui ! Je vois, ce pays dont j'ai entendu dire qu'il y poussait des arbres dont on tire les bouchons.

— Je me réjouis de vous entendre, ainsi vous n'êtes pas sans ignorer certaines choses, mais je vais vous en raconter un peu plus :

C'est en effet d'un arbre dont je suis issu, pas du bois de cet arbre, mais de son écorce. C'est un chêne bien particulier que l'on appelle chêne liège ou plus scientifiquement «*quercus suber*», qui pousse dans des plantations appelées «subéraies».

Il en pousse dans d'autres pays comme l'Espagne ou



Écorce de «*quercus suber*»

la France, mais c'est au Portugal que l'on en trouve le plus, car c'est là que sa qualité est la meilleure. Rendez-vous compte, 13 milliards de mes frères naissent chaque année dans le monde. Ce qui fait penser que vous devez bien avoir autant de sœurs.

— Oh oui ! de toutes les formes et de toutes les couleurs. Mais continuez donc, vous m'intéressez...

— C'est seulement lorsque les arbres ont au moins 43 ans, mais rassurez-vous ils en vivent près de 200, qu'avec grand soin on enlève par bandes leur écorce très épaisse dans laquelle seront tirés les bouchons. Mais avant cela plusieurs traitements seront appliqués à ces écorces : on va les faire sécher, puis bouillir, ensuite elles pourront se reposer afin de se stabiliser et obtenir la souplesse nécessaire. Après un tri minutieux, elles passeront encore une fois dans la bouilloire avant d'être sciées en bandes de la longueur des bouchons qui seront découpés avec un emporte-pièce.

— Oh la la ! Quel travail, combien de temps cela prend-il ?

— Il faudra bien une année entière pour mener à bien ce processus. Mais ce n'est pas tout, une fois le bouchon découpé, c'est lui qui va subir encore d'autres traitements. Nous avons été lavés et désinfectés avec... Comment disent-ils déjà... Ah oui ! Du «peroxyde d'hydrogène», mais ce n'est en fait que de l'eau oxygénée. Ensuite, il a fallu nous sécher, ça, la centrifugeuse, j'ai pas aimé ! D'autant plus qu'il faisait très chaud là dedans.

— Je me doute que vous avez dû souffrir mon pauvre ami.

— Bon, cela n'a pas duré trop longtemps. Puis nous avons été triés. Évidemment, tous ne sont pas aussi beaux que moi. Voyez comme ma forme est bien régulière, ma peau bien lisse, sans ces vilaines déchirures que l'on peut voir parfois sur certains de mes collègues. Regardez comme ma couleur présente des nuances harmonieuses, comme le veinage du chêne arbore de jolies courbes artistiques. Et j'ai bien d'autres qualités, le liège dont je suis fait est un produit naturel, léger, imputrescible, je résiste à l'usure et au temps, et ma souplesse, vous l'appréciez, j'en suis sûr...

— Je vois, je vois, mais ne vous égarez-vous pas un peu ?

— Oui, en effet, je vous prie de m'excuser, il m'arrive de rêver. Reprenons.

Nous arrivons à l'emballage dans une atmosphère de... Ils ont de ces mots... de «dioxyde sulfurique», c'est un peu ce qu'ils mettent aussi dans le vin pour le conserver. Je suis resté un moment dans cette pochette en plastique et je suis bien content d'en être sorti.

BriCaVrac Infos : Œnologie



Beau bouchon de 54 mm

Avec tous ces traitements j'ai bien gardé ma ligne car, voyez-vous, nous sommes calibrés au dixième de millimètre près. Mon diamètre est exactement de 24 millimètres et ma longueur de 54 millimètres. Je suis un des plus longs. Savez-vous pourquoi ?

— Non, mais je compte bien sur vous pour me l'apprendre.

— Et bien c'est parce que je suis destiné aux vins de grande garde, c'est pour toutes ces qualités que j'ai été choisi et que je me trouve là près de vous. D'autres collègues, de moins bonne qualité, ne seront pas destinés à des bouteilles aussi prestigieuses que vous.

— Oh ! Merci, ce compliment me va droit au cœur. Mais alors, à quoi serviront-ils ?

— Moins résistants que moi, ils seront affectés à des vins demandant moins de vieillissement. Il existe aussi des bouchons de toutes sortes. Certains sont fabriqués avec des granulés de liège agglomérés affublés d'une pastille à chaque bout. D'autres ne sont que poussière de liège. Et les bouchons en plastique, quelle horreur ! Il y en a qui prétendent qu'ils sont meilleurs que mon noble liège, quelle infamie ! Ils n'ont rien de naturel, ils n'ont aucune âme, ils ont beau les orner de toutes les couleurs, imiter le veinage du bois, vous ne me ferez pas croire qu'ils méritent le titre de bouchon ! Tout au plus d'obturateur, et encore je suis gentil. Heureusement, ils sont destinés à des vins de bas de gamme, de la piquette, de la vulgaire vinasse... Alors que nous...



Bouchons synthétiques

— Vous me paraissez bien dur avec ces «obturateurs» comme vous dites, ils servent tout de même à quelque chose, certaines bouteilles reçoivent une capsule, ce n'est pas mieux. Et ces fameux ersatz de bouchons ont encore des progrès à faire.

— On dit aussi qu'ils ne transmettent pas ce vilain goût de bouchon dont on m'accuse quelquefois.

— Oui ! Le TCA ou 2-4-6 trichloroanisole.

— Oh ! Mais je vois que vous en savez plus qu'il n'y paraît, je vous félicite.

En effet, il s'agit bien de cette molécule malfaisante qui donne au vin ce goût déplaisant. Les traitements que j'ai reçus m'ont en principe débarrassé de cette affreuse maladie. Mais je dois dire pour ma défense que je ne suis pas le seul à incriminer, la molécule se cache aussi dans d'autres endroits et peut se diffuser dans le vin sans que cela soit de ma faute.

— C'est vrai, mais je crois savoir aussi que vous êtes un peu cher.

— C'est exact, cela m'est reproché, mais la qualité se paye et je ne veux pas me brader.

— Vous avez raison, gardons notre dignité.

Oh ! Mais, que ce passe-t-il, voilà qu'on m'emporte ! Ah ! Voilà le vin, le bon vin qui me coule à flot par le goulot, je vais me régaler. Où êtes-vous ?

— Ne vous inquiétez pas, je vous rejoins, je viens d'être attrapé et placé dans... Aïe !

Je suis horriblement serré... Mais qui me pousse ? Me voilà coincé, j'ai un peu de mal à respirer mais ça va s'arranger... Ah ! C'est vous ! Ça y est, nous sommes ensemble. J'espère ne pas vous avoir fait mal.

— Pas du tout ! Ce fut un immense plaisir, restez, je vous en prie, aussi longtemps que possible. Nous avons bien le temps de savoir ce qu'il adviendra de nous, le savez-vous ?

— J'avoue ne pas avoir de réponse à vous donner, nous aurons certainement des destinées différentes. J'ai rencontré un jour un ancien bouchon, vieux, bien malade et accidenté, il n'a pas voulu me dire ce qui lui était arrivé...»

Nous, nous savons ce qui lui arrivera. Mais n'est-il pas merveilleux, ce son que nous offre le bouchon que l'on extirpe du goulot de la bouteille ! Il nous appelle à profiter pleinement du plaisir d'une dégustation joyeuse et conviviale. Remercions-le pour tant de dévouement.

Jacques Airaudo, dit Sonjac
(Rare conjoint mâle)



Bouchon aggloméré à pastilles



Drôle de bouchon

C'était il y a bien longtemps ! Cette histoire commence le 10 mai 1940

La guerre était déclarée depuis août 1939 et s'était enlisée dans ce qu'on avait baptisé «la drôle de guerre». Elle se résumait en fait à quelques accrochages en Sarre, à la frontière franco allemande (histoire de se jauger un peu ou plutôt de se diversifier). L'explosion du 10 mai, ce fut le déferlement des armées allemandes super mécanisées, bousculant

tout sur leur passage : armées hollandaises, belges puis franco-britanniques du Nord de la France, déferlement qui amena très rapidement les «Panzer Divisions» aux plages de la Manche.

Le résultat de cette stratégie fut l'isolement d'une grande partie de l'armée franco-anglaise (la plus grande partie du corps expéditionnaire anglais) qui dut se replier en désordre sur «la poche de Dunkerque», pour essayer surtout de réembarquer le corps expéditionnaire anglais à destination de l'Angleterre pour un réemploi urgent sur l'île - car l'invasion était prévue !

Je me trouvais, avant le 10 mai, sous-lieutenant-vétérinaire au 89e RAD (régiment d'artillerie divisionnaire hippomobile) à Bray-Dunes / Malo-Les-Bains, dans le petit train-train quotidien d'une garnison française en temps de paix.

Ces RAD eurent leurs heures de gloire pendant la guerre de 1914. Très mobiles mais assez vulnérables, ils avaient eu leur raison d'être en Flandre plus particulièrement où les tanks s'enlisaient dans les canaux et marais alors que les chevaux passaient avec leur canon de 75. Je logeais bien tranquille au château de Coquelle au pont de Leffrinkouque (propriété des chicorées Coquelle du Nord). En somme : ma drôle de guerre.

Ce matin du 10 mai, réveillé tôt après une nuit agitée pleine de vrombissements anormaux d'avions et de sirènes d'alarme, je me rendis vite compte que tout était changé. Le jour même notre régiment, «fleur au fusil» pénétrait en Belgique, direction Breskens, passage de l'Escaut, entrée en Hollande à l'île de Flessingue où les premiers obus nous firent instinctivement coucher sous les tables ! Premier contact avec la «vraie» guerre.

L'intervention française en Hollande avait pour but de soutenir la petite armée alliée vite anéantie hélas, et notre régiment, touché lui aussi, dut se replier rapidement sur ses positions de départ. C'est terrible une retraite mêlant les soldats aux réfugiés terrifiés qui fuyaient les zones de combat. Quelle pagaille ! Enfin retour à Dunkerque après quelques jours de «week-end à Zuydcoote» dans les dunes de Malo-Les-Bains. On récupère quelques canons et tout s'organise pour la défense de Dunkerque, choisi comme port de réembarquement du corps expéditionnaire anglais.

La poche de Dunkerque, réceptacle de toute une partie de l'armée alliée, se rétrécissait de jour en jour sous

d'énormes bombardements. On a parlé de «l'enfer de Dunkerque» : des morts partout, des blessés et cela dura du 10 mai au 4 juin. A peine un mois, mais que ce fut long ! Puis la chute et la reddition. 40.000 prisonniers sur la plage, mais sauvetage d'une grande partie du corps expéditionnaire anglais et d'une partie importante du contingent français qui furent réembarqués dans des conditions effroyables (bateaux coulés, chavirés).

Le souvenir de ma dernière nuit de liberté, du 3 au 4 juin 1940, me revient souvent en mémoire.

J'étais à St Pol-sur-mer à quelques kilomètres au sud de Dunkerque. Nous tirions nos derniers obus sur les troupes allemandes dont l'avance inexorable était signalée par les fusées éclairantes qui se rapprochaient de plus en plus, un ciel de plus en plus sombre, masqué par les fumées noires des explosions de dépôts de carburant de St Pol, une odeur suffocante, les bombardiers Stukas déversant en vagues continues leurs étranges et terrifiants chargements, une bombe à droite, une bombe à gauche. Acculés à la mer sur la plage, nous attendions la marée montante pour, enfin à notre tour, essayer de gagner l'Angleterre à la rame sur une sorte de baleinière de fortune que nous avions récupérée. Enfin, 11 heures du soir, les fusées éclairantes à quelques centaines de mètres et l'eau enfin sous notre frêle embarcation ! Nous étions 13, je me souviens ! Quelle croisière de rêve !

Et quelle désillusion ! Toute la journée du 4 juin nous avons ramé à quelques encablures devant le port de Dunkerque, chacun à notre tour. Nous avons même essuyé un tir d'obus de moyen calibre. Un bateau anglais à moteur de plus fort tonnage fut notre dernier espoir : passant tout près de nous, il refusa de nous prendre à bord ! Désillusion. Plus on ramait, plus on remontait le long de la côte en direction du Nord. De forts courants, que nous ignorions bien sûr, nous ramenaient sur la côte française. A quelques centaines de mètres et près du sanatorium de Zuydcoote en bord de mer, une vague plus forte que les autres remplit notre chaloupe qui chavira et c'est déshabillés, trempés, sans chaussures... mais sains et saufs que les 13 naufragés ayant rejoint la plage en barbotant se rendirent à une patrouille Feldgrau qui, surprise, immortalisa avec une caméra notre triste aventure ! Sur la plage beaucoup de cadavres (surtout des Tommies anglais) rejetés par la mer.

Je récupérais quelques habits dont mon képi et ma vareuse à caducée, une paire de chaussures à ma peinture ?!

Et je fus dépossédé brutalement par un adversaire plus méchant d'un porte-documents en cuir que j'aimais bien : hélas ! Prise de guerre. Mais, comme je parlais un peu allemand, par faveur il me rendit la paire de chaussettes qui était à l'intérieur Et ce fut la captivité. Le départ de Zuydcoote, notre marche à pied par étapes en direction d'Anvers se fit sur la caserne de l'École militaire belge de St Nicolas (St Nicklas). Le voyage dura une quinzaine de jours : une sentinelle à l'avant, deux de chaque côté



Tranches de vie...

et une à l'arrière. Pas grand chose à manger. De temps en temps une boule de pain pour 6. Dans les villages belges traversés, de bonnes âmes nous donnaient quelques œufs, j'ai mangé des carottes dans les champs, de la verdure. La vraie vie de Bohême «agrémentée» de coup de pied «au cul» pour nous faire marcher plus vite. Ah ! Les ampoules aux pieds à cause des chaussures mal ajustées ! ! Les soirs nous étions parqués dans des enclos de fortune (cimetières clos de mur, vieilles granges, usines, dépôts). Heureusement c'était en juin. Il y avait le soleil et les champs de tulipes en fleurs un peu partout.

A Pervisze, je réussis à envoyer à ma maman une carte de la Croix Rouge (qu'elle a reçue et que j'ai toujours) lui annonçant que j'étais vivant mais prisonnier. Un soir, nous dormions dans un cimetière, mon voisin me dit : «J'en ai marre, je fous le camps.» Fatigués, nous ne réagissions plus. Au matin, sa place était vide.

J'ai regretté par la suite de ne pas l'avoir suivi. Mais les Allemands nous disaient tout le temps : «Ca sera vite fini, dans quelques jours, et vous rentrerez chez vous» Pour beaucoup, ça a duré cinq ans. Cette triste «randonnée», interrompue deux jours dans une usine désaffectée de Gand pour nous reposer un peu, fut suivie d'un voyage en train : par wagons à bestiaux fermés à travers toute l'Allemagne, au-delà de l'Oder, pour nous amener au camp définitif «Oflag II D» (Gross Born) fin juin. Quel voyage ! Wagons surchauffés, surpeuplés, sous-alimentés, sous abreuvés, attentes des heures entières sur des voies de garage encombrées de transports de troupes.

Ne parlons pas du sanitaire ! De la promiscuité. Presque aussi sales que des cochons, pas de linge pour se changer, jamais déshabillés ! Et que dire de notre séjour au vélodrome de Dortmund où nous sommes restés «parqués» près de 10.000 hommes pendant trois jours. La «tourista» n'épargnait personne. Imaginez (peut-on dire) les «toilettes de campagne» : un énorme trou comblé tous les jours et réouvert le lendemain ! Quelques mètres plus loin.

Le 25 juin, la France déposait les armes et, sous les regards hostiles des Berlinoises, notre troupeau, toujours encadré de «Poster», traversait la ville en direction d'une gare de l'est de la capitale pour la dernière étape du voyage. Humiliés, abandonnés, le ventre et la tête vides, nous marchions comme des bêtes ou des zombies. Quelques jours plus tard, nous arrivions au camp terminal apparemment mieux organisé, près de la frontière polonaise, non loin de Schneid Mühl : Oflag II D (Gross Born) : trois blocks séparés, occupés chacun par près de 1.500 officiers.

Morne plaine, noire, sablonneuse avec des forêts de résineux, des étangs et au loin un triste village, Redritz. (Il y a des noms que je n'oublierais jamais. Il y a deux ans, j'ai eu envie de revoir ces lieux où ne subsiste actuellement qu'une plaque commémorative. Le vieux cimetière a disparu : on mourrait beaucoup là-bas.) Arrivés au camp, il y eut le recensement, l'attribution d'un numéro de matricule attaché sur le ventre avec photo, j'avais le 4.022 (vierzig zwei und zwanzig), la restitution des «trésors» que nous avons pu conserver (j'ai pu sauver, cousus dans ma pèlerine kaki, trois vieux billets de 100 francs, rescapés de tous les «épouillages» obligatoires et fouilles diverses). Nous étions répartis

dans des baraques en planches sans aucun confort, 27 par pièce, des châlits de trois (superposés) à même la planche répartis tout autour de la pièce : trois châlits de trois sur trois côtés, ce qui réduisait beaucoup la pièce garnie d'une table au milieu.

Quelques bancs (pas assez), un poêle à bois alimenté l'hiver par les corvées de bois (dessouchage exceptionnellement autorisé sous haute surveillance hors du camp, on a même brûlé des planches des châlits par grand froid), une ampoule électrique toute pâlotte suspendue au milieu. De toute cette vie, je garde le souvenir d'une grande détresse. J'avais l'impression que je vivais là sans espoir. Le 17 juillet 1940, j'avais 24 ans ! ! ... c'est tout dire ... et j'étais là pour combien de temps ! !

... Question lancinante. «Vous qui entrez ici, perdez toute espérance». Cette phrase me hantait. Un pasteur allemand compréhensif ne nous avait-il pas souhaité pour le nouvel an «une année pleine de Dieu et vide de vous-même». Conscients de notre dépersonnalisation, notre vie, coupée de distribution de soupe de rutabagas et de pain «caca» partagé au milligramme près sur lequel on étendait une couche très mince de graisse ou plutôt d'ersatz de graisse, s'écoulait lentement et tristement.

Heureusement, il y avait les copains. Nous étions quatre très unis. J'ai connu la belle camaraderie des gens malheureux ! Le partage du «rien du tout», les confidences au cours des promenades à deux (infra-barbelés), deux ou trois fois le tour du camp dont on reconnaît tous les cailloux mais où la pensée s'évade.

En Oflag, on ne travaillait pas étant officier. Cette inaction était la pire des choses. Au bout d'un certain temps, on s'organise entre prisonniers : il y eut une université des camps. Les professeurs s'investirent, organisèrent des cours, on passa des examens dont les diplômes furent reconnus après la fin de la guerre. La vie fut la plus forte. Nous restions longtemps couchés dans nos châlits. Echecs, jeux de cartes, lectures et même théâtre (j'ai joué dans «Le procès de Mary Dugan») furent notre consolation. Avec la radio clandestine nous avions des nouvelles et l'espoir renaissait. Il y eut des tentatives d'évasion, bien peu réussirent. Ce serait un autre chapitre.

Faisant partie du service de santé en tant que vétérinaire, je fus rapatrié à ce titre en juillet 41.

Retour en train qui dura une huitaine de jours avec plusieurs arrêts dans des camps intermédiaires. Enfin libre ! En ce début de période estivale, Hitler, grisé et fou d'orgueil, envahit la Russie, pensant en finir très vite, mais comme Napoléon avait eu sa Bérézina, il eut Stalingrad. Je pense que Hitler, trompé par son entrée rapide en Russie, a voulu faire preuve de mansuétude en libérant plus de prisonniers français, mais sa victoire fut de courte durée. J'ai donc profité d'une accalmie dans l'horreur en ce mois de juillet 41, euphorique pour lui et pour moi.

Médaille Flandres Dunkerque 40

Charlieu, mars 2004

Antony Brocard

Photo : Sous Lieutenant Antony Brocard

Tranches de vie...



Pierre Noyer

C'est d'une voix très émue mais aussi très digne que l'Annonéen Pierre Noyer a remercié toutes les personnes présentes ce dimanche après-midi, dans le parc de la maison de retraite de Montalivet. Le nonagénaire venait tout juste d'être épinglé de la plus haute décoration honorifique française, la Légion d'honneur.

Cet ancien Résistant a évoqué, avec beaucoup d'émotion, son activité dans la 6^e Compagnie des maquis de la Drôme, à Crest. Celle qu'on surnommait la "Compagnie Ben", en hommage à son charismatique commandant, Georges Brentrup. « Un meneur d'hommes qui nous a commandés d'une façon remarquable », a souligné Pierre Noyer. De 150 maquisards, ils ne sont aujourd'hui qu'un peu moins d'une dizaine encore en vie pour raconter leur

courageux dévouement pour libérer la France. « Notre compagnie a été la première à pénétrer dans la ville de Valence »

Dans son discours, Pierre Noyer a bien sûr évoqué les FFI (forces françaises de l'intérieur) et, notamment, les trois attaques allemandes que sa compagnie a eues à subir. Ajoutant que, pour leur part, les maquisards avaient attaqué l'ennemi à deux reprises. « Notre



compagnie a été la première à pénétrer dans la ville de Valence », a rappelé Pierre Noyer. Enfin, il a une pensée très émue pour Lucie, son épouse décédée il y a trois ans, après 62 ans de vie commune. « Elle aurait été très fière de ce qui m'arrive aujourd'hui », a-t-il ajouté avant d'avoir une pensée pour ses quatre enfants, ses 10 petits-enfants et ses bientôt 11 arrière-petits-enfants. « Une vie d'engagement au service des autres »

Le maire, Olivier Dussopt, a salué « une vie d'engagement au service des autres ». Puis, Frédéric Bertrand, président départemental de l'association des membres de l'Ordre national du Mérite, section de l'Ardèche, a épinglé Pierre Noyer tout en rappelant, à son tour, sa vie militaire et professionnelle, comme vétérinaire à Tournon puis à Annonay. Il a aussi évoqué les différentes distinctions déjà reçues par Pierre Noyer, comme la croix de guerre ou l'Ordre national du Mérite.

Membre du conseil d'administration de la maison de retraite protestante de Montalivet pendant 10 ans, Pierre Noyer y coule à présent des jours heureux, avec un statut « quelque peu privilégié », glisse avec malice le nonagénaire.

Par Jérémy Pontal

DISTINCTION | Le nonagénaire a été honoré, ce dimanche, à la maison de retraite de Montalivet

Pierre Noyer a reçu la Légion d'honneur



Pierre Noyer a reçu la Légion d'honneur des mains de Frédéric Bertrand. Pour l'occasion, il était entouré de quelques-uns des maquisards de sa compagnie (à droite).



« C'est d'une voix très émue mais aussi très digne que l'Annonéen Pierre Noyer a remercié toutes les personnes présentes ce dimanche après-midi, dans le parc de la maison de retraite de Montalivet. Le nonagénaire venait tout juste d'être épinglé de la plus haute décoration honorifique française, la Légion d'honneur. Cet ancien Résistant a évoqué, avec beaucoup d'émotion, son activité dans la 6^e Compagnie des maquis de la Drôme, à Crest. Celle qu'on surnommait la "Compagnie Ben", en hommage à son charismatique commandant, Georges Brentrup. « Un meneur d'hommes qui nous a commandés d'une façon remarquable », a souligné Pierre Noyer. De 150 maquisards, ils ne sont aujourd'hui qu'un peu moins d'une dizaine enco-

re en vie pour raconter leur courageux dévouement pour libérer la France.

« Notre compagnie a été la première à pénétrer dans la ville de Valence »

Dans son discours, Pierre Noyer a bien sûr évoqué les FFI (forces françaises de l'intérieur) et, notamment, les trois attaques allemandes que sa compagnie a eues à subir. Ajoutant que, pour leur part, les maquisards avaient attaqué l'ennemi à deux reprises. « Notre compagnie a été la première à pénétrer dans la ville de Valence », a rappelé Pierre Noyer. Enfin, il a une pensée très émue pour Lucie, son épouse décédée il y a trois ans, après 62 ans de vie commune. « Elle aurait été très fière de ce qui m'arrive aujourd'hui », a-t-il ajouté avant d'avoir une

pensée pour ses quatre enfants, ses 10 petits-enfants et ses bientôt 11 arrière-petits-enfants.

« Une vie d'engagement au service des autres »

Le maire, Olivier Dussopt, a salué « une vie d'engagement au service des autres ». Puis, Frédéric Bertrand, président départe-

mental de l'association des membres de l'Ordre national du Mérite, section de l'Ardèche, a épinglé Pierre Noyer tout en rappelant, à son tour, sa vie militaire et professionnelle, comme vétérinaire à Tournon puis à Annonay. Il a aussi évoqué les différentes distinctions déjà reçues par Pierre Noyer, comme la croix de guerre

ou l'Ordre national du Mérite.

Membre du conseil d'administration de la maison de retraite protestante de Montalivet pendant 10 ans, Pierre Noyer y coule à présent des jours heureux, avec un statut « quelque peu privilégié », glisse avec malice le nonagénaire.

Jérémy P



De nombreux parents et amis avaient fait le déplacement pour assister à la décoration de Pierre Noyer.



Jeux interdits



Avouez : cela fait hésiter !



Alors... fâchés ?

BriCaVrac Infos : 1 véto, 1 livre

**Guy GIRARD - L'Écuyer du Roy
Claude Bourgelat (1712-1779)
Fondateur des Écoles vétérinaires
de Lyon et d'Alfort**

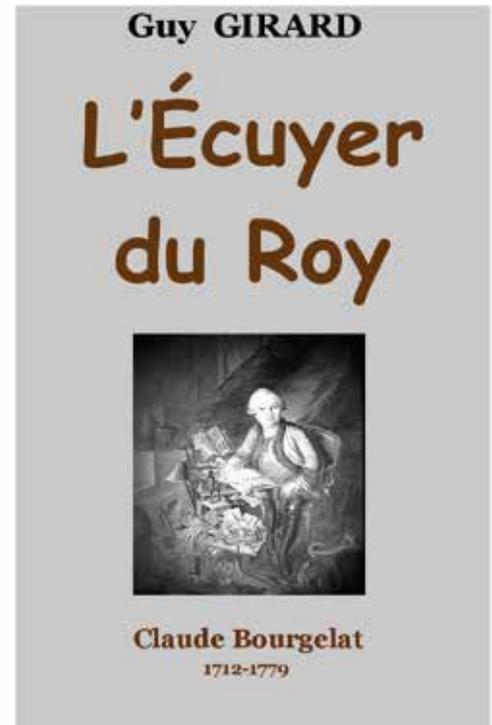
250e anniversaire de l'École vétérinaire d'Alfort

À l'occasion de cet anniversaire, notre confrère alfortien et auteur franc-comtois, Guy Girard, publie, chez Ç éditions, une biographie de Claude Bourgelat, fondateur des Écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort, L'Écuyer du Roy, préfacée par le Professeur André Laurent Parodi, Président honoraire de l'Académie nationale de Médecine et de l'Académie Vétérinaire de France. L'ouvrage est paru début juillet 2016.

En 200 pages environ, l'auteur propose à ses lecteurs une relation synthétique agréable et abordable, sans être trop réductrice, de la vie et de l'œuvre d'un visionnaire qui, cependant, ne paraît pas avoir été le plus heureux des hommes...

Claude Bourgelat, fut mousquetaire, avocat, écuyer du Roi, directeur de l'Académie d'équitation de Lyon, pédagogue et auteur scientifique, encyclopédiste, inspecteur de la Librairie de Lyon, créateur de l'École vétérinaire de Lyon et de l'École royale vétérinaire d'Alfort, savant de réputation européenne... L'auteur évoque, dans un style agréable et teinté d'humour, tous les aspects de la vie professionnelle et privée de notre illustre fondateur.

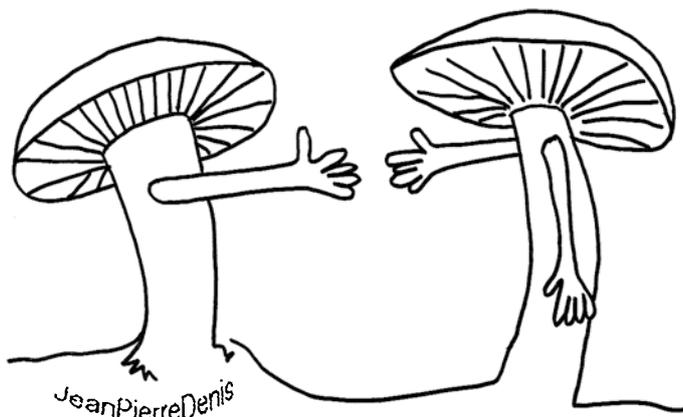
Dans cette excellente biographie du fondateur des Écoles vétérinaires, Guy Girard, auteur franc-comtois reconnu, réussit une belle performance. Il descend Claude Bourgelat de son piédestal pour le mettre à notre portée, sans altérer la stature du personnage. Il nous décrit les faits et gestes de cet homme décisif pour l'Histoire de la médecine vétérinaire, dans son « bouillon de culture » où le cercle de famille, le monde du cheval et le



Siècle des Lumières constituent le décor du tableau.

« Quand il posa sur sa main un baiser doux comme le souffle d'un alizé, Madame de Choin sentit monter en elle un trouble qu'elle trouvait secrètement délicieux. Ses invités feignirent de n'avoir rien remarqué et s'empressèrent de féliciter Bourgelat pour toutes les promotions dont il était l'objet. Il éclata intérieurement d'une orgueilleuse humilité. »

Cet ouvrage, de lecture aisée, nous rend proche un homme génial, malgré ses travers, qui, le premier au monde, posa les fondations de l'enseignement de cette belle profession au service des animaux et des hommes...



Comment Thallez-vous ?

COMMUNIQUE DE PRESSE

vient de paraître **aux Editions Jets d'Encre**



Format : 14,8 x 21 cm
Pages : 208 pages
ISBN : 978-2-35485-722-6
Prix : 18 €

CONTACT PRESSE

Barra KHOULE
01.48.86.18.76
barra.khoule@jetsdencre.fr

J'AI PASSÉ MA VIE AVEC LES CHEVAUX

Joseph Lévèque & Yves Tazé

L'autobiographie passionnante d'un charretier breton passionné par les chevaux et devenu, au fil des ans, compétiteur, formateur, puis juge de compétition.

Né au début du XXe siècle en terre bretonne, Joseph Lévèque a grandi dans le petit bourg côtier de Planguenoual. Dès l'enfance, il apprécie le côtoiement des chevaux et les courses hippiques qui rythment la vie de la région. Lui-même n'a qu'une hâte : apprendre à son tour le métier de charretier auprès de son père. C'est lui qui, en lui racontant ses souvenirs de courses, lui transmet le goût de la compétition. Quand, au détour des années 1970, l'attelage-loisir devient un sport, Joseph s'y adonne avec joie et participe à chaque compétition. La pratique de cette discipline, d'abord comme compétiteur, puis en tant que juge et formateur, lui offre l'occasion de prolonger et d'enrichir sa relation avec ses chevaux.

Yves Tazé recueille les souvenirs de Joseph Lévèque dans cette autobiographie passionnante, qui lève le voile sur le métier de charretier et l'attelage sportif, tout en retraçant une vie entière liée à la terre et aux chevaux.

BriCaVrac Infos : Vérynade

Telle est ma vie maintenant...

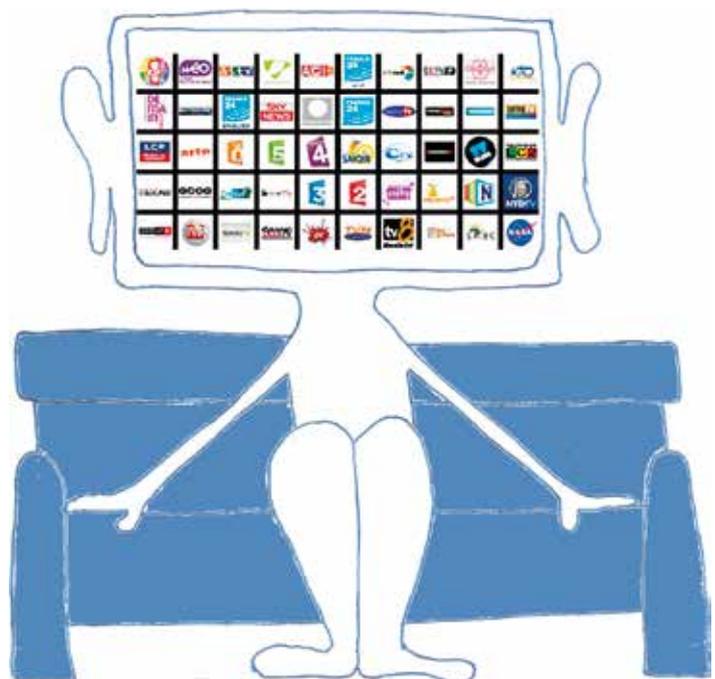
J'habite au fond de la province, loin du tumulte des grandes villes. L'endroit est verdoyant, reposant, bucolique, je n'ose, car ce mot commence par bu, se finit par colique. J'y vivais fort paisiblement, m'efforçant à ne rien faire, ce qui me prenait tout mon temps. Loin de la dictature des médias, je méditais tel un bouddhiste adepte du grand Véhicule (pas un camionneur pour autant).

Et voilà que récemment et fortuitement j'appris qu'un moyen de communication pouvait m'apporter le monde sans que je quitte mon divin divan, et découvris un mot magique : Télévision. Ma vie vient de basculer, de catholique à cathodique. Mais surprise, alors que je pensais trouver la liberté dans l'universalité, je suis dans les chaînes et ne sait alors que faire. Je vois et j'ois mais parfois ne jouis point. Devant la foulditude des programmes le choix est cornélien. Bien sûr une rubrique s'impose : le journal télévisé. Et là on s'aperçoit que la communication de masse est un poison mortel pour l'inventivité et l'esprit d'ironie. Tout se doit d'être formaté et politiquement correct. Pas de digression hasardeuse, pas de prise de position (sinon assise), la neutralité la plus absolue est de rigueur, et comme le marketing exige que le téléspectateur reçoive les informations les plus conformes à son attente, toutes les chaînes se retrouvent sur le même registre.

Attendu que nous vivons dans une société anxigène lacrymale et culpabilisante, les cassandres se gobergent du lamento du déclin. Jamais on ne nous parle de ce qui va bien, cela n'est pas digne de communication. Mais que survienne un accident ou un attentat, quelle aubaine ! On en parle, on en rajoute, on en disserte qui mieux mieux, on étiquette et on caquette. Des exégètes de haut vol et des spécialistes autoproclamés s'éternisent sur les si, comment, quand, pourquoi. Bref, plus la vie s'éteint à l'extérieur, plus elle reprend dans les rédactions. Ainsi surinformé pour connaître les réactions de ceux qui pensent pour nous, je me suis tourné vers les émissions politiques. Et là je me suis retrouvé dans une société prédicante et

déclamatoire : l'empois des banalités a remplacé la voltige du verbe ; finie la saillie cinglante, le trait aigu, la verve pagnolesque ou la joyeuseté rabelaisienne. Désormais le terme est mesuré : l'opposition est doucereuse et l'approbation feutrée. Cela ronronne. On a l'impression parfois qu'ils veulent réveiller les choses en endormant les gens. De tous leurs débats je n'ai retenu qu'une chose, qui en fait n'est qu'un constat : nos rois sont du passé, nos présidents du passif ! Ce qui n'empêche pas de vivre, mais parfois en allant voter, j'ai l'impression que je dépose dans l'urne une voix sans issue.

Alors, adieu la politique, passons à une rubrique plus sérieuse, voire même essentielle : le sport. Et là, de quoi rester coi, j'ai constaté qu'une nouvelle religion était née : le foutebale. Bien réfléchi, c'est tout à fait normal puisque le meilleur pratiquant se nomme Messi et que jouer contre lui est un enfer. Cette activité est devenue tellement sacrée que je n'ose entrer dans ce sujet que sur la pointe des pieds en évitant la louange flatteuse ou l'acidité élégante. J'adore les égossillages de certains reporters qui, enthousiasmés par les « exploits » de ces fils de but, essaient de relever l'ardeur



JeanPierreDenis

BriCaVrac Infos : Vérynade

du spectateur assoupi. Mais ce que je préfère, ce sont les commentaires de l'après match : j'y ai appris l'art de parler pour ne rien dire. Vous l'aviez remarqué, je l'espère. On jase, on jase, c'est classique, et puis on analyse, on dissèque, on suppute, on trouve que, on se demande si, on pense que quand, on cherche pourquoi ; et cela recommence. Pour occuper l'écran on convoque quelque joueur si possible bien connu, à l'ego surdimensionné en quelque sorte un « mec plus ultra » afin qu'il éclaire le public sur les bases de la conception de la stratégie de son entraîneur et la philosophie de la motivation de la tactique improvisée par ses coéquipiers. Hélas souvent, on n'aperçoit que s'il a bien deux jambes, il n'a qu'une cervelle. On s'éternise sur les victoires, on tartine sur les déconfitures. Alors je vais me coucher.

Autre sport populaire : le rugby. Ça c'est un sport d'homme ! Oui mais il y a des équipes féminines, allez comprendre ! Je voulais vous en parler longuement mais après plusieurs essais j'y renonce, perdu comme un sans papier aux toilettes, car mes propos seraient par trop mêlés. Calembours et pataquès risqueraient de vous rebuter avant la troisième ligne. Mais je ne peux m'empêcher de vous signaler qu'à côté de chez moi la commune de Ville au Val ne pratique pas ce sport. Ils doivent tourner en rond. Bien sûr, comme vous tous, je subis entre temps l'avalanche des spots publicitaires : quelle redondance ! On vous dit, vous redit, vous rappelle, vous rabâche mille fois les mêmes choses qui souvent ne sont qu'âneries. C'est parait-il, une approche subliminale du sujet. Alors, victoire, je sais maintenant quoi manger : des croquettes pour chat. Je sais avec quoi faire la vaisselle, mais c'est une femme qui la fait. Je sais comment maigrir et c'est un miracle de vaincre la

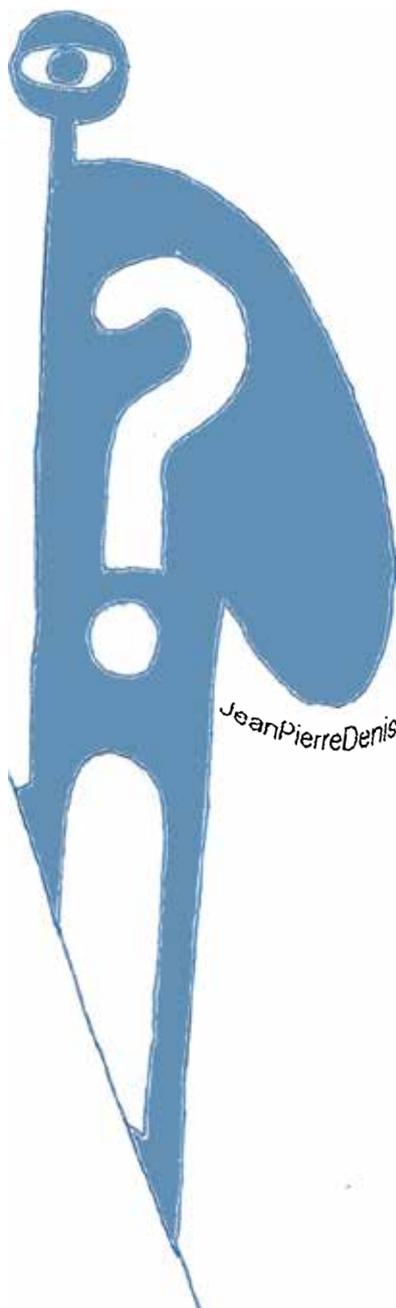
cellulite, cette couche graisseuse qui, lorsqu'elle enveloppe la femme n'emballa pas l'homme. Mais si je perds mensuellement 10 kg, que restera-t-il de moi l'an prochain? Le top du top des spots sont ceux concernant les véhicules à 4 roues qui encombrant nos rues. On ne vous parle jamais des qualités du véhicule, on batifole, on s'éclate, on vagabonde sans aucune relation avec le sujet. Et c'est de là qu'est né dans la langue française un nouveau mot : l'auto-dérision.

Pour me désintoxiquer, je regarde les émissions qui m'emmènent aux 4 coins de la terre, bien qu'elle soit ronde. Et je m'arrête sur les reportages animaliers : c'est une déformation professionnelle, je l'avoue et je tire mon chapeau devant la technicité et la patience de ces photographes. Qu'y puis-je : voir un kangourou m'émeut, j'ai un penchant pour la girafe. La vue du chameau me donne l'envie de bosser (nul !) Je migre avec des gnous qui parfois font le zèbre et me retrouve sur les genoux. Je suis sans défense devant l'éléphant (encore plus nul si je ne me trompe!) Je suis les traces du yéti et monte une embuscade au dahu.

Avec mon ami, le reporter, égyptien Ali Gator, je traque le saurien de peur qu'il croque Odile, sa femme ou Maure sa fille (maintenant j'ai honte). Et si je vous dis que même quand il y a de la hyène, j'ai du plaisir, c'est le bouquet. J'ai l'impression que je suis devenu un peu bête. Il est temps de procéder à un abandon de poste. Mais au fait, avant de vous quitter me vient un doute quant à la formulation de mon titre : au lieu d'écrire : Telle est ma vie, maintenant n'aurais-je pas dû coucher sur ce papier « Télé, ma vie maintenant »

Roger Véry

PS. J'avais rêvé ma vie et j'ai vécu mon rêve : je suis devenu vieux sans jamais être adulte.



Activités : Dans les promos

Promotion Toulouse 59



Après une période de temps très humide et frais, le soleil fait enfin son apparition et vient réchauffer l'atmosphère de ces derniers jours de juin.

C'est la date que la promotion T 59 a choisi pour sa rencontre annuelle à Rodez.

Nous sommes 28, épouses et veuve comprises à converger des quatre coins de la France vers la fameuse Cathédrale du Chef Lieu de l'Aveyron.

Tous les vétos présents ont dépassé les quatre-vingts ans... Mais ça ne se voit pas !

Le repas des retrouvailles est pris à l'hôtel. Un animateur qui parle et chante occitan, accompagné d'un harmonica et d'un accordéon met tout de suite l'ambiance.

Le lendemain, direction nord. Nous sommes à Laguiole petite bourgade célèbre pour ses couteaux, son fromage et sa race bovine. Nous profitons des trois : visites de la forge et de la fromagerie, caresses au taureau de bronze qui trône sur la place.

Le car nous emmène ensuite à Aubrac, à travers un somptueux paysage ensoleillé. Nous pouvons admirer au passage le restaurant Bras et les pistes de ski sans neige. Peu avant notre arrivée, nous commençons à croiser les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, nombreux en cette saison.

Le restaurant est situé à la Dômerie où la famille Auguy nous a préparé une salade du cru ainsi qu'un excellent aligot accompagné de la viande d'Aubrac.

Deux camarades nous ont rejoints pour participer au repas.

L'après midi digestive se passe dans le jardin de la maison de l'Aubrac où nous apprenons la flore de la montagne et goûtons à quelques spécialités : apéritif à la gentiane et liqueur de thé d'Aubrac ainsi que le gâteau aux noix.

Tout au long du voyage, notre guide Patrick nous distille son savoir d'une belle voix de conteur.

Le deuxième jour, nous visitons la vallée du Lot, à commencer par la ville d'Espalion qui possède un très beau pont et un château haut perché à Calmont d'Olt, mais nous allons d'abord à Perse près du bourg voir la belle chapelle romane bâtie entre la fin du XIe et le début du XIIe siècle.

Nous longeons le Lot pour atteindre Estaing qui tient son nom d'une célèbre famille, l'une des plus puissantes de l'Aveyron entre le XIIIe et le XVIIe siècle. Un Amiral, un cardinal et un évêques sont issus de cette famille. Plusieurs membres de la lignée des Giscard, porte ce nom, repris en 1922 à la suite de recherches généalogiques et un avis du Conseil d'État car ils descendent, par les femmes, du dernier mâle décapité à la révolution. D'ailleurs, Olivier, le frère du Président de la République Valéry Giscard d'Estaing a été maire du village pendant deux mandats.

Le Château très imposant domine Estaing et nous le visitons en premier. Une jeune guide très intéressante nous explique qu'il appartenait à des religieuses qui l'ont vendu en 2005 à une SCI composée par la famille Giscard d'Estaing. Des travaux de réhabilitation sont pratiqués pour retrouver le lustre d'antan et il faut reconnaître que le résultat est satisfaisant.

Après la visite, nous sommes attendus au restaurant « les Armes d'Estaing » où nous pouvons découvrir une spécialité du cru, la « fadette ».

Avant de quitter le village, nous admirons le pont qui enjambe le Lot. Une croix célèbre en bijouterie est érigée au centre du pont pour protéger les pèlerins qui le traversent.

Après le repas, direction Entraigues, qui, comme son nom l'indique, est située au confluent de deux rivières, le Lot et la Truyère. Nous flânon dans le village toujours sous le chaud soleil.

Au retour, nous faisons une halte à Bozouls pour y admirer le « trou », nom donné à une curiosité naturelle due à la rivière Dourdou qui, en creusant un profond canyon dans le causse calcaire, a créé dans l'un de ses méandres une excavation de près de 150 mètres de haut.

Nous arrivons enfin au terme de notre rencontre. C'est autour d'un dernier apéritif qu'a lieu l'échange du fanion, remis comme chaque année au futur organisateur. En 2017, nous serons accueillis dans les Ardennes par Jacques et Huguette Helder.

La chanson de l'École, interprétée à pleine voix termine la soirée.

Après le petit déjeuner du lendemain, c'est le moment des adieux pour certains d'entre nous. Les autres vont visiter le Musée Soulages qui présente également des œuvres de Picasso. Un dernier repas et c'est la séparation définitive.

Pierre Trouche

Promotion Toulouse 1960 «Virus» Croisière sur la Garonne, la Gironde et la Dordogne du 3 juin au 7 juin 2016



Sur la photo de gauche à droite : Monique Griess, Anne Marie Stellmann, Michèle Benguigui, Geneviève Blancou, Jacques et Marie Françoise Dubreuil, Christian Stellmann, Marie Paule Croute, Maurice Benguigui, Daniel Griess, Jean Paul et Marie Diacre

Malgré les grèves des transports nous sommes tous arrivés à bon port... de Bordeaux, certains ont même découvert les avantages des bus Macron à 4 euros le Bordeaux-Toulouse !

Cette petite croisière est partie de Bordeaux après la visite en bus, en soirée, de la ville illuminée. Bordeaux Métropole est riche de 750000 personnes. Très jolie ville classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, surprenante par ses belles façades d'immeubles construits de pierres blondes des carrières venant de Saint Sillionne. La place de la Bourse et son miroir, la place des Quinconces, les ponts d'Aquitaine, de Chaband Delmas, de François Mitterrand, de pierre, le grand théâtre, la rue sainte Catherine, le monument des Jacobins, les quais aménagés, sans oublier la Cité du Vin inaugurée par François Hollande quelques jours avant notre venue.

Notre première étape fut Pauillac après une matinée de navigation, en quittant la Garonne pour la Gironde, en passant devant le port industriel de Bassens, les îles Cazeau et de Patiras.

Une excursion en bus nous a permis de parcourir le Médoc, territoire viticole de prestige avec des appellations célèbres Saint Julien, Margaux, Château Laffitte, Mouton Rothschild, Château Latour.

Vers Bescherelle nous avons visité les installations de Bernard Magrez, énorme producteur dans toute la France et le monde. De nombreux châteaux sont liés à son nom : La tour Carnet (Haut Médoc), Fombrauge (Saint Emilion), clos Haut-Peyraguet (Sauternes).

Le 3e jour, après le petit déjeuner, nous avons navigué toute la matinée sur la Gironde jusqu'à Royan, estuaire grandiose large de près de 12 kilomètres, rives très différentes, au sud le Médoc avec la vigne permanente, et au nord les falaises avec les fameux carrelots et les maisons troglodytes. Vers midi, nous sommes arrivés à Blaye, nous faisons une excursion vers Bourg par la route de la Corniche, où les capitaines firent construire de magnifiques villas. De retour à Blaye visite de la citadelle construite par Vauban, verrou invincible pour la protection de Bordeaux.

Au jour 4, nous avons suivi les méandres de la Dordogne jusqu'à Libourne, en passant devant St André

de Cubzac, Asques, St Pardon. Puis un bus nous a conduit à Saint Emilion, cité médiévale dont la richesse initiale n'était pas le vin mais la pierre blonde extraite des carrières souterraines d'où les nombreux monuments souterrains tels que la grotte au moine, les catacombes, l'église monolithe et les fortifications.

La Jurade, confrérie des Vins de Saint-Emilion, fut instaurée en 1199 par Jean Sans Terre, roi d'Angleterre. La cité médiévale et sa « juridiction » est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco depuis 1999. Son étendue géographique d'environ 7 846 ha correspond à l'actuelle aire des appellations viticoles Lissac Saint-Emilion et Puisseguin Saint-Emilion, regroupant près de 800 propriétés ou châteaux viticoles. Aujourd'hui la renommée des crus de cette région n'est plus à faire, avec Pomerol, Petrus, Cheval blanc. Issus de mélange des cépages Merlot, Cabernet franc et Cabernet Sauvignon. La diversité des sols, de l'ensoleillement jouent sur la spécificité des crus. Nous avons pu apprécier la philosophie d'un vigneron du terroir, propriétaire du terroir Mangot, philosophie très familiale, près de la nature qui défend sa terre et son savoir-faire. Après une étape à Bourg, la croisière prit fin à Bordeaux où notre groupe se dispersa, les grèves perturbant encore les retours.

Lors de nos discussions chaleureuses, la croisière fut perçue comme une solution idéale pour notre groupe, le restaurant et l'hôtel suivant notre itinéraire, les excursions équilibrées et le service à bord toujours impeccables. De ce fait l'an prochain l'accord sur une croisière sur le Douro a pris forme. Nous remercions Monique et Daniel Griess pour l'organisation de cette très cordiale rencontre. Bravo !

Promotion Toulouse 69

En ce mois de septembre 2015, nous étions une quarantaine (avec les conjoints) pour nos retrouvailles organisées par Chantal et Jean-François Delehonte dans la région bordelaise.

La météo prévisionnelle n'était pas très optimiste à l'origine mais, comme elle se trompe assez souvent, il n'en fut rien et le beau temps nous a accompagnés tout au long de ces trois jours.

Nous étions hébergés dans les hôtels du quartier de Bordeaux le Lac bien desservis par le tram et qui s'est révélé un moyen de transport bien pratique pour nos déplacements vers le centre ville.

Le premier soir 3 septembre, ce fut le dîner d'accueil à l'hôtel avec la joie des retrouvailles et les nouvelles des uns et des autres (pas toujours bonnes pour certains d'entre nous qui n'avaient pas pu venir).

Le lendemain 2e jour : départ en car pour la découverte panoramique de Bordeaux avec notre guide Marie qui nous raconta l'histoire de la ville.

Bordeaux, qui existe depuis l'Antiquité (Ve siècle avant JC), a été rattaché à la couronne d'Angleterre (la Guyenne) pendant 3 siècles du XIIe au XVe siècle, avant de revenir à la France. Le XVIIIe siècle a été celui de l'âge d'or de Bordeaux grâce à son port.

Ce port est bien abrité, grâce à la Gironde, des fureurs de l'océan et il a toujours été consacré aux échanges : essentiellement le vin à l'export et à l'import d'autres marchandises (étain, sucre, produits coloniaux...).

Il a peu participé au trafic négrier car les bordelais (contrairement aux Nantais) n'étaient pas des marins mais des commerçants et ils voulaient des allers et re-

tours rapides et directs des navires affrétés pour bien les rentabiliser, ce que ne permettait pas le trafic triangulaire négrier (France, Afrique de l'Ouest, Antilles) dont les voyages étaient longs et aléatoires.

Visite en car commentée des différents quartiers bordelais du Moyen Age au XXe siècle avec surtout les immeubles XVIIIe construits sous l'égide du Surintendant Louis de Tourny, le quartier des Chartrons avec les anciens entrepôts, les portes d'Aquitaine et de Bourgogne, le récent quartier Meriadeck (disciple de Le Corbusier) construit dans les années 50. Une croisière « gourmande » sur un bateau-mouche rouge le « Sicambre » nous a permis, tout en nous restaurant, de naviguer sur la Garonne et d'admirer la belle unité architecturale de ses quais (quais classés par l'Unesco) et d'en voir les différents ponts (le Pont Vieux construit par Napoléon, le Pont d'Aquitaine et le tout nouveau pont levant : le Pont Chaban-Delmas).

L'après midi, une bonne balade (digestive) à pied avec notre guide, nous fait découvrir le vieux Bordeaux avec le quartier St Pierre, ses ruelles, ses places et ses immeubles décorés en façades de « mascarons » (sculptures de visages grotesques ou allégoriques sur les clés de voûte des fenêtres), la Porte Cailhau datant du moyen âge, la Porte de la Grosse Cloche, la Cathédrale St André, le Grand Théâtre-Opéra, l'Hôtel de ville, l'église Notre Dame de style baroque flamboyant...

En passant, nous avons vu dans les vitrines des pâtisseries, et acheté pour certain(e)s, la spécialité de Bordeaux : les canelés (Le canelé est un petit gâteau, spécialité du Bordelais, à pâte molle et tendre, parfumée au rhum et à la vanille, et recouverte d'une épaisse croûte caramélisée, en forme de petit cylindre strié, d'environ cinq centimètres de haut et cinq centimètres de diamètre)

Retour aux hôtels, puis en début de soirée, nous gagnons, en tram, le centre ville de Bordeaux pour le dîner de gala de notre Promo qui s'est déroulé dans une ancienne brasserie bordelaise, sise sur les quais de la Garonne.

Le 3e jour : départ en car, avec un guide, pour l'entre deux mers (terroir entre la Garonne et la Dordogne), les vignobles bordelais de St Emilion et le château de Vayres. A St Emilion, vieille cité médiévale, célèbre par ses vins, au village haut nous voyons le clocher de l'église souterraine et admirons la vue depuis les remparts dominant le village bas et les environs.

Puis nous descendons, par une ruelle pentue et pavée, au village bas pour visiter l'admirable église monolithe souterraine datant du XIe siècle avec une voûte d'une hauteur de plus de 11 mètres creusée dans le rocher. Nous voyons aussi la grotte de l'ermitage de St Emilion, moine breton né à Vannes et venu au VIIIe siècle évangéliser cette région.

En remontant vers le haut du village, nous visitons la

collégiale St Emilion et son très beau cloître du XIIe siècle.

Nous déjeunons, avec dégustation de quelques bonnes bouteilles du cru bien évidemment, au château de la Dominique sis dans les environs de St Emilion et dont les bâtiments ont été revus par l'architecte Jean Nouvel avec notamment sur le toit en terrasse, une plage de petits galets de verre imitant les grains de raisin et de couleur rouge bordeaux comme il se doit.

Ce château a un domaine viticole qui jouxte le domaine du non moins célèbre château Cheval Blanc bien connu des œnologues.

Après ce déjeuner, nous visitons le château Cardinal Villemaurine à St Emilion où le propriétaire-vigneron nous donne une leçon de viticulture et de l'élevage du vin avant de nous faire visiter ses caves souterraines (1 km de longueur) et de nous convier à une dégustation comparative de grands crus St Emilion 2002 et 2012 de sa production.

Dans ces caves où étaient stockés des fûts et de très nombreuses bouteilles de différents millésimes, nous avons pu voir, au passage, ce qui restait de la cuvée 1969 (année de notre sortie de l'École) : six bouteilles.

NB : dans le bordelais les domaines viticoles s'appellent tous des châteaux alors qu'en Bourgogne ils s'appellent, pour la plupart, des clos.

Ensuite, nous nous rendons au château de Vayres (qui n'est pas un domaine viticole mais un vrai château) situé au bord de la Dordogne à 25 km de Bordeaux.

La visite de ce château, forteresse du moyen âge puis modifiée surtout à la Renaissance et enfin en 1700, fut effectuée avec une guide fort intéressante mais aussi pleine d'entrain et d'humour à froid.

Il a appartenu à la famille d'Albret (la mère d'Henri IV était Jeanne d'Albret) puis à la famille de Gourgue jusqu'au XXe siècle. Depuis il appartient à des propriétaires privés. A noter que ce château présente extérieurement un magnifique grand escalier de pierre en fer à cheval descendant sur de beaux jardins au bord de la Dordogne.

Le retour en car sur Bordeaux fut l'occasion de faire entendre à notre guide et à notre chauffeur les chansons de l'École vétérinaire de Toulouse (pas toujours audibles par tout le monde).

Dîner à l'hôtel.

Le 4e jour (dimanche 6 septembre 2015) : départ en tram pour le centre ville de Bordeaux pour une visite à pied des quais, de la basilique St Michel (de style gothique flamboyant du XVe siècle avec de grandes orgues du XVIIIe siècle) dont le clocher indépendant haut de 114 m est considéré comme le plus haut du Sud de la France.

Nous déambulons également dans le marché à la brocante situé sur la place attenante à la basilique, marché qui a lieu tous les dimanches matin.

Puis ce fut le retour en tram vers les hôtels pour la dispersion, après le déjeuner, des participants à ces retrouvailles des 46 ans de sortie.

Un grand merci encore à Chantal et Jean-François pour leur accueil et leur organisation.

Jean-Pol Peter



Activités : Dans les régions

Rencontre Bretagne et Pays de Loire



L'ensemble des 43 confrères arrive le mercredi 19 Avril pour un dîner au manoir de la Vicomté à Dinard. Le temps froid et humide de ce mois d'avril va nous laisser tranquille jusqu'au jeudi après-midi.

Le mercredi est consacré à la visite du château de défense de Combourg qui a vu le séjour, durant son enfance, de Chateaubriand. Ce château est juché sur un piton rocheux qui domine tous les alentours de la petite ville. Puis nous déjeunons dans la ville médiévale et fortifiée de Dinan, tout en profitant d'une balade dans la vieille ville, sans descendre la rue de Jerzual qui mène vers le port sur la Rance, mais dont la remontée vers le car aurait été trop ardue (la pente par endroit est de 30 %).

Ensuite, direction le parc animalier du château de la Bourbansais en Pleugueneuc. Nous assistons à une démonstration de la conduite d'une meute de chasse, soit à pied pour les petits terriers fauves chargés de débusquer le petit gibier, soit à cheval pour les grands chiens, composés de noir et blanc français et de bicolore. Tous les chiens doivent rester derrière le cheval de tête, cela se termine par une récompense sous forme d'un os garni de viande qui symbolise la curée. C'est bien sûr la grande bousculade parmi la cinquantaine de chiens qui composent cette meute. Retour au manoir avec une surprise organisée par Hervé Piel, à savoir une « aubade » apéritive et également après le repas avec le groupe d'accordéoniste Diatamalo dont il fait partie.

Le lendemain, une petite balade dans Dinard nous fait déambuler par le GR 34, (qui fait tout le tour de la Bretagne) le long des belles propriétés. On se contentera de 2 à 3 km avant de rejoindre le bateau Chateaubriand qui nous sert le déjeuner le temps d'admirer les bords de Rance, avec de nombreuses explications sur l'usine marémotrice qui fournit de l'électricité pour environ 250000 habitants. L'après midi se termine par

la visite d'une cidrerie traditionnelle (et même bio) familiale. Retour au manoir pour la dispersion de tous et retour dans les pénates de chacun.

Ce seront les Pays de Loire qui l'an prochain auront le plaisir de nous faire découvrir un petit coin de leur belle région.

Marcel Constantin

Rencontre Haute Normandie

Rencontre annuelle

Cette année, le 12 mai, notre rencontre amicale Haute Normandie s'est déroulée dans l'Eure. Pierre Fréssel s'est chargé de l'organisation et nous a donné rendez-vous à Lyons-la-Forêt, dans la Salle des Baillages de l'Hôtel de Ville. Vingt-cinq participants, Normands, pour la plupart, et quelques voisins Picards, découvrent, grâce aux commentaires de notre accompagnatrice, les secrets de cette ancienne Cité

chargée d'Histoire : Guillaume le Conquérant y ordonna la construction d'une forteresse, les rois de France y vinrent fréquemment pour s'adonner aux plaisirs de la chasse, et plus récemment, artistes intellectuels, et célébrités du monde politique y séjournèrent régulièrement, tels Michelet, Pissaro, Ravel, Aragon, Simone de Beauvoir et François Mitterrand.

Après un copieux déjeuner, nous nous dirigeons vers le Château de Vascoeuil, qui fut la demeure de l'historien Michelet pendant de nombreuses années. Nous sommes attendus par un guide qui nous exposa l'historique de ce manoir du XIV^{ème} siècle et de ses jardins agrémentés d'une cinquantaine de sculptures d'Art Moderne.

Le peintre Judikael et le sculpteur Marc Touret exposaient leurs œuvres dans les salles du Château, qui constitue le cadre idéal pour faire connaître au grand public les créations des artistes contemporains.

Nous terminons cette journée confraternelle par la visite d'une pisciculture aménagée sur l'Andelle, petit affluent de la Seine.

Merci à notre confrère Pierre Fréssel pour son organisation sans failles, merci également à tous les participants d'avoir répondu à notre invitation. Notre prochaine rencontre aura lieu en Seine Maritime.

A bientôt... en 2017.

JC plaignard





Rencontre Ile de France

Après de grandes difficultés d'organisation et annulations liées aux événements tragiques du mois de novembre 2015 à Paris, nous avons pu nous retrouver nombreux au Théâtre de Paris le 31 janvier 2016 pour assister à la représentation de « L'envers du décor », pièce de Florian Zeller avec et mis en scène par Daniel Auteuil, un des grands succès de l'année.

Ensuite, certains ont pu profiter de la présentation de la Garde Républicaine le 17 mars après une visite spéciale de l'infirmerie vétérinaire présentée en toute amitié par notre confrère Vétérinaire en Chef, le Lieutenant Colonel Olivier Carette que nous remercions. C'était un spectacle magnifique et de qualité que vous pouvez revivre grâce aux photos et vidéos de Philippe Mélon et au film de Pierre Moyon que vous trouverez sur notre site <http://www.veterinaire retraite.fr>

Après la présentation en extérieur des grenadiers de l'Empereur, de la fanfare à pied, du quadrille des baïonnettes et du carrousel motocycliste (impressionnant de virtuosité à moto), le spectacle se poursuit dans le manège avec un solo de dressage, la reprise des tandems, le carrousel des lances et la fanfare à cheval.

Compte tenu du grand nombre de demandes non satisfaites pour assister à ce spectacle à ne pas manquer, nous vous le proposerons à nouveau l'année prochaine.

A noter : c'est Pierre Moyon (A65) qui reprend désormais l'organisation des rencontres régionales d'Ile-de-France.

André Champagnac



Rencontre Lorraine

Ce jeudi 12 mai les retraités lorrains ont pris un bain d'histoire. Il nous fallait bien fêter le 250^e anniversaire de notre rattachement à la France : c'est plus ancien que Mayotte!

Alors, en matinée, nous avons visité Lunéville et son château en partie rénové depuis son incendie en 2003. Après un bon déjeuner, un car nous a emmené sur des lieux que je vous sais méconnaître. D'abord Barthélemy où le 3 novembre 1917 furent tués 3 soldats américains, les premiers d'une longue série ; puis Arzacourt, centre d'une bataille de chars dont personne ne parle mais qui vit la destruction de 285 blindés allemands par l'armée Patton : une bagatelle? Pour finir, nous nous sommes retrouvés sur le Léomont, à 5 km de Lunéville, qui, durant la période du 20 août au 10 septembre 1914, fut pris et repris 8 fois par les Allemands et les Français. A son pied se trouve le village de Vitrimont complètement détruit à ce moment, mais ô miracle, grâce à des fonds recueillis par une riche américaine choquée à la vue de ce désastre, fut reconstruit pendant la guerre ; c'est en France le seul village reconstruit à cette période.

Et cerise sur le gâteau, la météo, bien qu'incertaine, nous fut propice, ce qui, depuis le sommet du Léomont, nous permit d'admirer le paysage sur 360° et 40 km. Un régal!

Roger Véry



Rencontre Nord-Pas de Calais

Pour notre nouvelle rencontre du 15 juin 2016, riche de 32 participants, notre choix s'est porté sur le Cateau-Cambresis, ville qui occupe une situation privilégiée entre les plaines du Cambrésis et les prairies bocagères de l'Avesnois. Cette position de carrefour a marqué son histoire millénaire. Les deux clochers, hôtel de ville, beffroi, et l'abbatiale qui dominent la cité, en sont les témoins les plus emblématiques. Cette ville au passé historique, nous offre une autre richesse, le Musée Matisse que nous visiterons après le rassemblement au café du musée.

Dans l'ancien Palais Fénelon qui lui sert d'écrin, le musée créé par Matisse dans sa ville natale contient 3 collections exceptionnelles de ses 170 œuvres, 65 d'Auguste Herbin et 39 de la donation Alice Tériade. Nos deux guides nous entraînent dans l'univers de Matisse. Élève de Gustave Moreau, il peint à ses débuts des paysages et des natures mortes dans un style flamand traditionnel. En 1897 sa rencontre avec John Peter Russel à Belle île en Mer fera évoluer son style et il deviendra le chantre des couleurs. Sous l'influence de Gustave Moreau, il exposera avec Vlaminck, Derain, Marquet au Salon d'automne à Paris en 1905 des toiles aux couleurs pures et violentes posées en aplats qui feront scandale. Le mouvement fauvisme était né et Matisse en sera le chef de file.



Cette journée a été consacrée le matin à la visite de l'Eglise abbatiale et de la sainte Chapelle attenante, mélange de style roman et gothique flamboyant. La sainte Chapelle chef d'œuvre de l'art gothique rayonnant n'a rien à envier à celle de Paris. C'est l'apogée de cet art par le raffinement de son architecture et la lumière qui la remplit dispensée par de magnifiques vitraux. Une place à traverser et nous déjeunons au restaurant de l'Abbaye. L'après midi après avoir repris nos voitures nous nous rendons à Gerberoy cité des roses pour visiter le jardin des ifs remarquable par ses ifs centenaires dont un igloo pouvant accueillir sous sa voûte une vingtaine de personnes. Dislocation vers 17 h et rendez vous pris pour l'année prochaine dans l'Aisne.

Daniel Girard

Ses voyages en Andalousie, Maroc, Algérie et Tahiti influenceront profondément Matisse dont l'œuvre est un cheminement vers une simplification des formes et des couleurs cernées par un trait noir. Artiste complet, il fut aussi sculpteur, graveur, créateur de cartons de tapisserie et de vitraux. A la fin de sa vie, ne pouvant plus peindre, il inventa la technique des gouaches découpées lui permettant de « sculpter les couleurs avec les ciseaux ».

Le musée s'enrichit également de la collection Herbin qui emmène le spectateur dans l'histoire de l'abstraction géométrique. Grâce à la donation Alice Tériade, on découvre des œuvres de Picasso, Chagall, Léger, Giacometti et la reproduction de la célèbre « salle à manger » de la villa Natacha à St Jean-Cap-Ferrat décorée par Matisse et Giacometti.

Cette visite intense nous laisse rêveurs, et il est temps de revenir sur terre ! A la culture, nous ajoutons la gastronomie locale et nous nous rendons à la brasserie historique de l'abbaye pour nous restaurer, à deux pas du musée. Après le repas qui fut excellent, où Claude Delambre nous parla de Vaise (Soyons patients a-t-il dit) et Jean-Pierre Comiant nous raconta quelques histoires, nous visitons cette brasserie aux méthodes ancestrales dans la fabrication de la bière et découvrons le matériel d'antan du tri du malt. On y dégustera de la « Vivat » bière blonde de haute fermentation, pur malt et écumée à l'ancienne. Réouverte en 2001, elle est la seule brasserie dite à gravité restaurée en Europe.

Ainsi s'est achevée notre journée. Nous partageons chaque année dans notre belle région, sous des thèmes différents, un moment de retrouvailles, d'amitié, de convivialité. Aux anecdotes du passé, s'ajoutent les faits d'actualité... et que deviennent les enfants les petits enfants! l'avenir est-il radieux?

A l'année prochaine pour une nouvelle aventure où nous espérons retrouver nombreux les vétérinaires retraités du Nord-Pas-de-Calais et aussi de la Somme.

Catherine Moggetti
Marc Verrière

Rencontre Picardie

Le décès d'André Darras nous prive de notre chroniqueur habituel et de sa verve, aussi je me vois obligé de tenter de le remplacer. Nous nous sommes retrouvé 25, je devrais dire 26 car le soleil nous a accompagné tout au long de la journée à Saint Germer de Fly aux confins de l'Oise normande. Participation de nos amis de Nord Pas de Calais et de Seine Maritime.



Rencontre Poitou Charentes

Les rencontres 2016 du GVR Poitou Charentes ont rassemblé une vingtaine de personnes, confrères et leurs épouses, en Limousin les 29 et 30 avril.

St Léonard de Noblat paré de nombreuses décorations pour les Ostensions (fêtes septennales mi-religieuses mi-culturelles) nous a accueillis pour notre première étape.

Réception par un artisan pâtissier, membre de la confrérie du Massepain de St Léonard, pour la visite de son atelier, avec force détails sur l'élaboration de cette pâtisserie moelleuse, suivie d'une dégustation fort appréciée. Le GVR a offert à chacun des participants un paquet de cette savoureuse spécialité.

Marche guidée à travers la cité et son patrimoine historique, collégiale classée au Patrimoine Mondial de



Rencontre Rhône-Alpes

Nous étions 55 personnes, vétérinaires retraités, épouses et veuves de vétérinaires membres du GNVR et membres de l'Association Française de la Famille vétérinaire à nous retrouver ce jeudi 2 juin 2016 sur les bords du lac d'Annecy sous un ciel très chargé de nuages menaçants.

Notre programme était de visiter le château de Menthon Saint Bernard bâti sur un éperon rocheux qui surplombe le lac d'Annecy.

Le château de Menthon a vu la naissance de St Bernard, fondateur de l'hospice du Grand St Bernard au XIe siècle, a été reconstruit et fortifié aux XIII et XVe siècles. Il est resté une demeure bien vivante toujours occupée par la famille de Menthon depuis bientôt 1000 ans. Il a été rénové en 1880 et doté de tourelles fines et élancées. Walt Disney, en villégiature dans la région, s'en inspira pour le château de la Belle au Bois dormant. Il est meublé et les vues sur le lac sont splendides.

Et la pluie s'est mise à tomber de plus en plus fort jusqu'au soir. Notre groupe s'est rendu alors au restaurant l'Auberge du Lac à Veyrier du Lac où nous étions attendus pour le déjeuner. La joie de nous retrouver ensemble une nouvelle fois, le plaisir de déguster les filets de féra pêchés dans le lac, l'ambiance chaleureuse que tous ont su créer, nous ont fait rapidement oublier le mauvais temps et les promenades que nous avions prévues pour l'après-midi.

La pluie ne nous a pas permis de faire la traditionnelle photo du groupe.

Marc et Michèle Helfre



l'Unesco, maisons du Moyen Age préservées et sauvegardées.

La photo du groupe est prise devant le buste de Gay-Lussac, enfant du pays (évoqueries inévitables de souvenirs lointains de prépa).

Nous avons été ensuite conduits vers le moulin à papier du Got, restauré et à nouveau en activité, où nous avons suivi le travail des artisans de l'élaboration de la pâte à papier à la feuille imprimée. Avec le matériel et les gestes d'autrefois, les papetiers fabriquent des papiers et des cartons nobles à partir de lin, chanvre et coton. Dans l'atelier d'imprimerie contigu, compositions à la main ou sur la linotype sont faites en plomb ; le papier est alors encré sur des presses anciennes. La démonstration en a été faite devant nous.

Limoges, ville des arts du feu, porcelaine, émaux et vitraux nous a retenus la journée du 30.

En matinée, parcours en petit train pour une vue d'ensemble du centre ville, puis découverte des arts de la table à la Manufacture de porcelaine Bernardaud. Depuis le modelage jusqu'à la décoration finale, nous avons suivi les nombreuses étapes du savoir-faire conduisant à la création de pièces traditionnelles et contemporaines, à la blancheur, la finesse, la transparence qui ont assuré la renommée de Limoges et qui nous ont émerveillés par leur beauté.

Déjeuner à la Table des Bénédictins, dans la gare des Bénédictins, suivi d'une visite guidée de ce monument classé, bâtiment Art Déco, coupole en cuivre, vitraux de Chigot et campanile de soixante mètres de hauteur. Une des dix plus belles gares au monde!

Cette journée s'est achevée par la visite du quartier historique de la cité, de la cathédrale St Martial, avec ses émaux et ses vitraux, ainsi que du four des Casseaux, ancien four à porcelaine, en forme d'immense tour en briques réfractaires. En ce lieu, des générations de porcelainiers ont travaillé dans des conditions très difficiles pour remplir ce four, l'amener à 1400 degrés afin d'assurer la cuisson des pièces.

Remerciements à Gilbert Reix et à Martine son épouse pour l'organisation ainsi qu'à tous les participants pour cette rencontre confraternelle pleine d'intérêt.

Pierre Bertrand



France Allemagne Vétérinaire



Journées champenoises pour France Allemagne Vétérinaire à Troyes du 5 au 8 mai 2016

Les traditionnelles journées du « Pont de l'Ascension » de France Allemagne vétérinaire se sont tenues, cette année, dans la magnifique ville de Troyes en Champagne. L'organisation ayant été confiée aux vétérinaires français, notre confrère Guy Pierson s'était chargé de la mise au point du programme, secondé efficacement par les deux trésoriers de notre association, Stephen et Michèle Guyet ainsi que son secrétaire général, Philippe Virat.

La centaine de participants, dont une majorité d'allemands et quinze étudiants, se sont retrouvés le jeudi 5 mai au soir à l'hôtel Ibis centre, en bordure de la ville, et ont fêté joyeusement au champagne leurs retrouvailles dans un restaurant voisin.

La ville de Troyes est bâtie à l'emplacement d'une forteresse gauloise, la cité des Tricasses, qui a donné son nom à la ville.

La journée du vendredi 6 mai fut consacrée à la visite guidée du centre-ville de Troyes, quartier historique regorgeant de vieilles rues pavées, aux charmantes maisons à colombages dont la charpente est faite en poutres de chêne provenant des forêts voisines, entre lesquelles est intercalé le torchis, mélange de terre et de paille. Au Moyen Âge, Troyes comptait deux quartiers distincts, la cité (dans la tête du bouchon), centre aristocratique et ecclésiastique autour de la cathédrale, et le bourg (dans le corps du bouchon), où se tenaient les foires de Champagne.

Après avoir contemplé la Maison du Boulanger, la tourelle de l'Orfèvre, l'hôtel Juvénal des Ursins, puis cheminé dans la ruelle des chats et la cour du Mortier d'or, les participants se sont retrouvés, en fin de matinée, dans la plus ancienne église de Troyes, l'église Sainte-Madeleine. Son chevet est orné de grandes verrières Renaissance aux coloris éclatants. L'attention est rapidement attirée par le somptueux jubé de pierre, de style gothique flamboyant, dont la construction demanda huit années.

La visite se poursuit par la découverte du jardin des innocents où étaient enterrés les nouveau-nés non baptisés.

Après le déjeuner, notre guide nous fit découvrir, en début d'après-midi, la remarquable cathédrale Saint Pierre et Saint Paul, de style gothique également. Des deux tours prévues, une seule fut terminée au XVIIIe siècle.

Cet édifice est impressionnant par sa façade très ouvragée, ses dimensions, la richesse de sa décoration, la beauté de sa nef et, surtout, par ses hauts vitraux du XIIIe siècle aux coloris intenses. Le département de l'Aube est, d'ailleurs, le département de France qui possède la plus grande surface de vitraux de la fin des XVe et XVIe siècles en France (9000 m²)

Avant de quitter la cathédrale, une brève, mais captivante, visite du trésor, exposé dans une salle voûtée du XIIIe siècle, nous permet de contempler coffret d'ivoire, émaux, psautier dit du Comte Henri, chasse de Saint Bernard...

Un peu de temps libre permet à chacun d'approfondir

la visite du quartier ancien, de se promener le long des bassins ou de « faire un saut » jusqu'aux fameux « magasins d'usine ».

Un dîner à l'hôtel Ibis clôtura cette belle journée culturelle, passée sous un soleil éclatant.

La matinée du samedi 7 mai s'est tenue dans les salles du Conseil de l'Hôtel de ville de Troyes, mises à notre disposition par la Mairie. Dans un premier temps se déroulèrent les deux assemblées générales (française et allemande) de l'association France Allemagne vétérinaire.

Celle des vétérinaires français fut présidée par Pierre Haas, Président délégué, représentant le Président fondateur, André Desbois, retenu à Seurre par des problèmes de santé et dont l'absence fut unanimement regrettée. Le rapport d'activité 2015, présenté par le secrétaire Philippe Virat, et les rapports financiers des trésoriers, Stephen et Michèle Guyet, furent adoptés à l'unanimité.

Stephen Guyet, après 30 ans de « bons et loyaux services » comme trésorier, ayant souhaité passer la main, fut élu à l'unanimité co-président de notre association pour un an. Il sera remplacé au poste de trésorier par notre consœur Catherine Hervé, également pour un an.

Une conférence scientifique succéda aux assemblées générales. Elle avait pour thème « La problématique du retour du loup dans l'est de la France ». Succesivement intervinrent le Docteur-vétérinaire Catherine Lhote, chef de service nature de la Direction régionale de l'environnement, et Thierry Migout, Directeur départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Madame Lhote évoqua dans le détail les éléments de biologie et d'écologie du loup dont il existe quatre phénotypes en Europe et dont la population est en hausse. Celle-ci est estimée à 282 animaux en France sur 366 communes dans 35 départements.

Le loup, à activité surtout nocturne, en toute saison, est un redoutable et imprévisible prédateur. 9000 moutons auraient été attaqués en 2015.

Le loup peut effectuer de très grandes distances chaque jour (certains ont parcouru de 800 à 3000 km en 6 mois).

L'accouplement a lieu généralement en janvier. La gestation dure 60 jours. 60 à 80 pour cent des adultes survivent d'une année sur l'autre. Les meutes sont d'effectif modeste (4 à 10 loups).

Cette espèce fait l'objet de quatre suivis : hivernal, estival, annuel, génétique.

Cette espèce ubiquiste s'est installée en France en 1992 à partir du Mercantour et est de retour dans l'Aube depuis le 18 juin 2012.

Le réseau observateur du loup concerne en France 2000 personnes.

Thierry Migout nous fit part des relations parfois difficiles avec les éleveurs au sujet de cette prédation, car les chiens errants tueraient 3 fois plus de moutons que les loups. La fiche « réflexe » qu'ils doivent remplir nécessite un faisceau de critères.

En 2013, les dédommagements ont atteint 50 000 €. Notre confrère Guy Pierson nous fit part de l'expérience d'un éleveur dont le troupeau fut particulièrement touché par ce prédateur imprévisible et rusé, opportuniste

et probablement observateur en permanence de l'activité humaine.

Pendant la conférence scientifique suivie par les vétérinaires français et allemands, les accompagnants visitaient le musée d'art moderne aménagé dans les bâtiments de l'ancien palais épiscopal. Les collections comprennent 388 peintures, 1277 dessins, 104 sculptures et des verreries. Elles sont particulièrement riches en œuvres des peintres fauves. Un nombre très important provient de la donation, en 1976, de Pierre et Denise Lévy, riches industriels troyens.

L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville pour une réception donnée par le premier adjoint au maire, Monsieur Marc Sébeyran, car le maire, François Baroin était absent de Troyes ce jour-là.

Après l'allocution du premier adjoint et des présidents, un copieux cocktail « déjeunatoire », arrosé bien entendu de champagne, fut servi aux congressistes.

Ceux-ci se dirigèrent ensuite, grâce à deux cars affrétés, vers l'abbaye de Clairvaux pour une visite guidée. L'abbaye était l'un des hauts lieux de la spiritualité médiévale, dans le Val d'Absinthe, que Bernard de Fontaine choisit pour implanter en 1115 une de ses quatre « filles majeures » de l'ordre cistercien.

Profondément mystique et organisateur efficace, Bernard incarne la réforme cistercienne qui se veut d'une fidélité intransigeante aux principes de Saint Benoît (prière et travail) alors que les bénédictins de Cluny acceptent, selon lui, des accommodements avec la Règle.

Le bâtiment des convers (1140-1160) est le seul qui subsiste de Clairvaux. Il est composé d'un cellier semi-enterré, d'un réfectoire et d'un dortoir de 80 mètres de long où dormaient 800 convers.

L'architecture, magnifique, correspond aux principes bernardins. La restauration de ce bâtiment a été terminée en 2013.

Toujours en car, les congressistes se rendirent ensuite à la cave de champagne Monial, à Colombé-le-Sec où ils furent accueillis et accompagnés pendant tout leur séjour par un remarquable concert des trompes du Grand Cernay auquel participèrent onze sonneurs dans une ambiance d'allégresse générale.

Une dégustation de champagne eut lieu dans le remarquable « cellier aux moines » voué du XIIe siècle et les participants purent ensuite visiter les caves.

C'est au restaurant le « Val Moret », à Magnant, à 40 km environ de Troyes, qu'eut lieu le dîner de gala. Cette joyeuse soirée se termina selon la tradition en chansons entonnées, d'une part par le cœur des étudiants et, d'autre part, par l'assistance toute entière, sans oublier le « Bourgelat » et l'Hymne à la joie.

En conclusion, les journées FDV 2016 furent un véritable succès dû, en particulier, à la parfaite organisation à laquelle contribuèrent largement nos confrères Guy Pierson, Stephen et Michèle Guyet, ainsi que Philippe Virat.

Les prochaines journées de notre association se tiendront du 25 au 28 mai 2017, en Allemagne, à Münster, ville de Westphalie de 288 000 habitants dont 60 000 étudiants, réputée comme « capitale de la bicyclette ».

Pierre Royer

Semaine Nature 2016



Compte-Rendu

Avant tout un grand merci à notre confrère Marc Veron de Talmont Saint Hilaire qui nous a guidés au Puy du Fou et pendant la plupart des randonnées.

Merci à lui et à son épouse pour leur disponibilité, leur connaissance de la région et leur gentillesse communicative.

Claudette Catenot

Récit des excursionnistes

C'est la Vendée qui nous accueille cet année.

Bonus plus pour démarrer ce jeudi 19 mai, tous les participants n'ayant pas encore visité le meilleur parc mondial d'attraction, j'ai nommé le Puy du fou, sont conviés pour une journée inoubliable par sa qualité, sa densité, son professionnalisme, dans une diversité de tous les instants ; repas sur le site, dans un cadre moyenâgeux, avec personnel d'époque, mais mets actuels.

Le lendemain, vendredi, tout le groupe est là.

C'est parti avec notre jeune guide de la semaine, pétrie de charme, d'intelligence et d'humour, qui saura nous faire aimer son pays, pour « l'Historial de la Vendée », remarquable exposition de la préhistoire à nos jours, avec montage vidéo, musiques et rencontres virtuelles. La plus grande date : 1453, fin de la guerre de 100 ans. L'Angleterre perd toutes ses possessions dont

le Poitou et l'Aquitaine qui redeviennent Français. On a eu chaud... Puis le logis de la Chabotterie, magnifique demeure 18e du bas Poitou, avec le tumultueux général Charrette. Samedi. journée commune avec les randonneurs, qui débute à l'Abbaye royale de Nieul sur Antize, haut lieu des guerres de religion, appréciée d'Alienor d'Aquitaine, qui repose cependant dans une autre abbaye royale, Fontevraud. Déjeuner en bordure d'un canal du marais poitevin. Puis digestion silencieuse, 1h 30 à bord d'une embarcation typique avec évocation d'une faune semi terrestre ou semi aquatique, manœuvrée à la perche... l'embarcation bien sûr...

C'est dimanche 22

Virée dans les îles. Noirmoutier est choisie et se laisse rejoindre par un pont très court, non sans admirer plus tard dans la journée le passage submersible à marée haute du Gois long de 4km. Visite de la Guérinière,

déjeuner au port de l'Herbaudière en face de somptueux bateaux de plaisance (inaccessibles pour le commun des vétérinaires) et adorable visite touristique en petit train au Bois de la Chaise.

Lundi

La semaine démarre très fort avec dégustation d'huitres et vin blanc dès le matin ; pour les toulousains adeptes, soit dit avec respect, du père Brizard, ce sont les vrais TP sur l'ostréiculture, 46 ans après le cours.

L'après midi, sieste ou ballade avec les randonneurs, au choix.

Pour le côté culturel...

Merci à notre confrère Jean Paul Berruyer pour sa conférence bien documentée sur les animaux de la guerre de 14 et à Jacques Airaudo, mari de notre consœur Reine Airaudo, pour le divertissement œnologique apprécié par tous les amateurs de bon vin.

Mardi
Visite le matin du château de la Vignardière qui impose ses formes, sa charpente superbe, et plus son ameublement exceptionnel, puis visite d'un domaine viticole à Mareuil, avec dégustation copieuse (sans avaler, sinon...)
L'après midi, visite d'une maison modeste, dite (La Bicoque), mais habitée par un prestigieux locataire et par ailleurs presque un confrère : en effet, Georges Clemenceau dit Le Tigre, dit le Père la Victoire, avait effectué ses études de médecine avant d'être pour un demi-siècle politicien. Cette dernière visite était pour nous, médecins des bêtes, un clin d'œil chargé d'une grande émotion.
Un énorme merci à nos organisateurs Claudette et Jean : hôtellerie « au top », excursions millimétrées et l'imprévisible météo cette fois fort convenable...
En résumé, bravo l'artiste (l'artiste vétérinaire bien entendu)

Joël-J.M. Triquet

Récit des randonneurs

Après une nuit très tranquille au port de Bourgenay nous nous sommes réveillés face à la mer, sous le soleil. Petit déjeuner et guidés par notre confrère Marc Véron et son épouse, les marcheurs ont longé la plage du Veillon vers le sud, tantôt sable profond et quelques passages de galets glissants.

Puis la berge droite de la rivière Payre jusqu'à un petit port ostréicole où nous fûmes bien accueillis pour une dégustation d'huitres de leur production qui risque de s'éteindre, car il leur semble que le métier attire peu. Retour à notre hôtel par un sentier à la lisière de la forêt.

L'après midi, guidés par des retraités de la « Foulée verte », direction nord-ouest traversant lotissements et zones agricoles pour rejoindre la côte et longer des falaises étroites pour terminer au nord du port en visitant les viviers de L'empereur où de très beaux poissons et crustacés attendent les acheteurs. C'était le passage régulier des douaniers et de la maréchaussée qui surveillaient les trafics et le Droit de Bris qui permettait aux gens de la côte de vider les navires échoués suite aux avaries ou aux erreurs de navigation dont certaines résultent d'actes de piraterie ou de naufrageurs.
Samedi : Marais poitevin en journée commune avec les excursionnistes.

Le dimanche départ avec un ciel bouché après une nuit pluvieuse, le car nous a déposé à l'aval du lac de Jaunay. Sans oublier parapluies et casse croûte nous avons remontés par la berge gauche croisant vaches, vttistes, marcheurs, avant de nous trouver sur le parcours fléché d'un trial canin et une petite ondée qui n'a pas brisé notre moral.

Vers midi nous étions en vue de la base nautique pour la pause avec tables bancs et sanitaires avec une sono qui clamait fort le palmarès de la course canine. L'après midi nous repartîmes un peu humides mais sourire aux lèvres longeant le lac au plus près et accompagné de la pluie qui s'amplifiait et nos guides ont pressé le pas et avancé le retour du bus. Une grosse averse a précipité la fin du parcours, heureusement un apprentis a permis au groupe d'attendre au sec l'arrivée du car.

Lundi matin, visite des Sables d'Olonne guidés par Marc Véron et son épouse.

L'après midi, sous le soleil nous avons parcouru la dune du Payre au sud du Veillon. Départ du parking de la plage pour remonter vers le nord suivant l'à-pic de la plage dans un sable profond ou sur un caillebotis bien plus facile aux randonneurs occasionnels. A quelques kilomètres nous avons fait une halte sur une petite fortification et nous sommes revenus par des sentiers plus en retrait sous un couvert végétal du type méditerranéen, boucle entre 8 et 11 km.

Mardi : notre dernière journée fut l'occasion de découvrir l'arrière littoral entre Talmont et Les Sables.

Le car nous a débarqués avec nos petits sacs et le pique nique à la lisière de la forêt. De grands pins dominant quelques chênes verts et de buis à l'odeur forte qui ne plaît pas à tout le monde. En fin de matinée nous étions sur la dune glabre sur un gros kilomètre avant de revenir vers la forêt au niveau d'une aire de repos bienvenue où nous nous sommes substantés.

Après le repas nous partîmes vers l'arrière pays où s'étend une zone basse et marécageuse et son réseau de petites routes peu fréquentées entre des prairies très fraîches où broutent quelques bovins et beaucoup d'équidés.

Les canards pas plus que les poules d'eau ne semblent troublés par notre passage.

Puis nous fîmes un dernier tour en forêt avant d'attendre, fatigués mais heureux, le retour du car nous avons parcourus de 14 à 18 km nous promettant d'en faire autant en 2017.

Guy Tessandier



Semaine Nature 2017 : Hendaye



En 2017 la Semaine nature aura lieu à Hendaye du samedi 13 au samedi 20 mai 2017

Nous logerons à l'hôtel Orhoïtza, 1 rue des oliviers. Privatisé pour le GNVR, il ne pourra recevoir qu'un nombre limité de participants (autour de 80). Nous serons donc entre nous.

L'hôtel se trouve à 100 m de la grande plage de Hendaye, à 100 m de la thalasso «Serge Blanco», à 2 pas de l'Espagne par la navette qui traverse la Bidassoa, tout près du port de plaisance.

Le parking privé couvert et fermé sera gratuit.

Un bulletin de pré-inscription vous est proposé : il est à retourner rapidement afin que nous ayons une idée du nombre de participants potentiels et ainsi que nous puissions approcher le prix définitif qui sera indiqué dans le numéro 50 de Vêto Vermeil (février 2017).

Le prix du séjour tout compris sera d'environ 750 €, le supplément pour chambre individuelle étant de 112€. Réservez dès à présent, le paiement ne vous sera demandé que le 15 mars 2017.

Remarque : à l'aller comme au retour, randonneurs et excursionnistes voyageront ensemble en car vers le lieu de la randonnée du jour qui se fera en car pour les excursionnistes et « pédestrement » pour les randonneurs.

Attention
Le bulletin de pré-inscription à remplir, détacher et envoyer se trouve en encart (page centrale) de votre revue.

DU JAMAIS VU : LE PROGRAMME DE LA SEMAINE NATURE 2017 EST DÉJÀ PRÊT !

Samedi 13 mai : Arrivée

Dimanche 14 mai

«Découverte d'Hondarribia» : départ à 9h 00

Seule cité fortifiée de la province du Guipuscoa, Hondarribia mérite que l'on s'attarde dans ses vieilles ruelles où se côtoient de nombreuses maisons blasonnées, à l'ombre tutélaire du Château de Charles Quint. Son paseo mérite également d'être emprunté pour longer la Bidassoa jusqu'à l'océan.

Distance de marche : 4 km - Niveau : facile

Accès à pied depuis l'hôtel puis par navette maritime : 10 min. de traversée

«Les Sentiers du Jaizkibel» : départ à 14h 00

Lieu de rencontre entre l'Atlantique et les Pyrénées, ce sommet de 545 m d'altitude est ourlé par un chemin du

littoral d'une beauté à couper le souffle ! Entre écume et fougériaie, le Pays Basque révèle là toute la variété de ses charmes océaniques... Sans oublier la visite en fin de parcours de la mémorable chapelle de Notre-Dame de Guadalupe.

Distance de marche : 8 km — Niveau : moyen/dénivelé
Kilométrage car : 40 km environ

Lundi 15 mai

«Découverte des villages d'Aïnhua et de Zugarramurdi» : départ à 8h30

Aïnhua, petit village de la province du Labourd riche de ses maisons datant du XVIIe siècle, classé parmi les plus beaux de France et Zugarramurdi rendu célèbre pour les «sorcières» qui y furent pourchassées autrefois ont su conserver une identité culturelle forte que

le visiteur ne manquera pas de constater au cours des visites proposées. A l'issue de cette matinée « haute en couleurs », il sera temps de rejoindre le site où nous déjeunerons, soit en car, soit à pied en empruntant un chemin de contrebandiers.

Distance de marche : 4 km — Niveau : moyen

Déjeuner : restaurant dans des cavités naturelles aux alentours de Sare.

«Les Sentiers du Gorramendi»

Cette montagne offre de magnifiques panoramas de l'Océan Atlantique aux Pyrénées Centrales ; elle illustre idéalement ce qu'est l'écosystème pastoral basque au travers des vestiges archéologiques de la Préhistoire qui la parsèment, des vautours fauves qui la survolent ainsi que des poneys Pottoks et des brebis Manechs qui la fréquentent.

Distance de marche : 4 et 6 km selon la demande - Niveau : facile Kilométrage car : 120 km environ

Mardi 16 mai

«Matinée libre» «Les Sentiers du Domaine d'Abbadia»

Au cœur d'un site naturel préservé, parcouru par de nombreux chemins et bordé de hautes falaises découpées, se dresse le magnifique château d'Antoine d'Abbadie, scientifique et grand voyageur du XIXe siècle. Cette bâtisse aux allures médiévales est un trésor architectural qui réserve bien des surprises...

Distance : 8 km — Niveau : facile

Départ en car avec votre guide

Mercredi 17 mai

«Guemica» : départ à 8h 30

Découvrir cette ville de Biscaye, siège depuis le Moyen Age de l'expression démocratique basque, c'est inévitablement revenir sur les tragiques événements qui s'y déroulèrent le 26 avril 1937 et évoquer l'œuvre éponyme de Pablo Picasso. Les visites du Musée de la paix et de la Casa de Juntas (Maison des Assemblées) à côté de laquelle pousse le fameux Chêne de Guernica permettent à chacun de mieux comprendre l'histoire du Pays Basque confronté aux tourments de la guerre civile espagnole.

Déjeuner : restaurant de la ville. Kilométrage car : 260 km environ

Jeudi 18 mai

«Découverte de Pasajes» : départ à 9h 00

Le port de Pasajes installé au fond d'une ria, visité et magnifié en son temps par Victor Hugo, fut le point de départ de la plupart des grandes aventures maritimes du peuple basque (découverte du continent amérin-

dien, chasse à la baleine, négoce du chocolat...) ; un chemin longeant la ria permet de rejoindre l'océan dans un décor surprenant.

Distance de marche : 6 km - Niveau : facile

Kilométrage car : 50 km environ

«Découverte de Saint-Jean de Luz»

De la chapelle de Sainte-Barbe au Fort de Soma, la baie de Saint-Jean de Luz offre aux promeneurs une superbe balade qui ne quitte pas un instant l'océan à moins de pénétrer dans les quartiers de la cité marqués par l'empreinte des corsaires et celle prestigieuse laissée en 1660 par le mariage de Louis XIV en l'église Saint-Jean Baptiste.

Kilométrage car : 40 km environ

Départ en car avec votre guide

Vendredi 19 mai

«Découverte de Biriadou» : départ à 9h 00

A quelques pas de la côte, mais loin du tumulte et des habitudes touristiques, ce petit village traditionnel a accueilli deux écrivains prestigieux, Pierre Loti et Jorge Semprun, personnages hors du commun ayant marqué chacun à leur manière son histoire, l'occasion pour nous d'interpréter des saynètes théâtrales pour leur rendre hommage !

Kilométrage car : 15 km environ

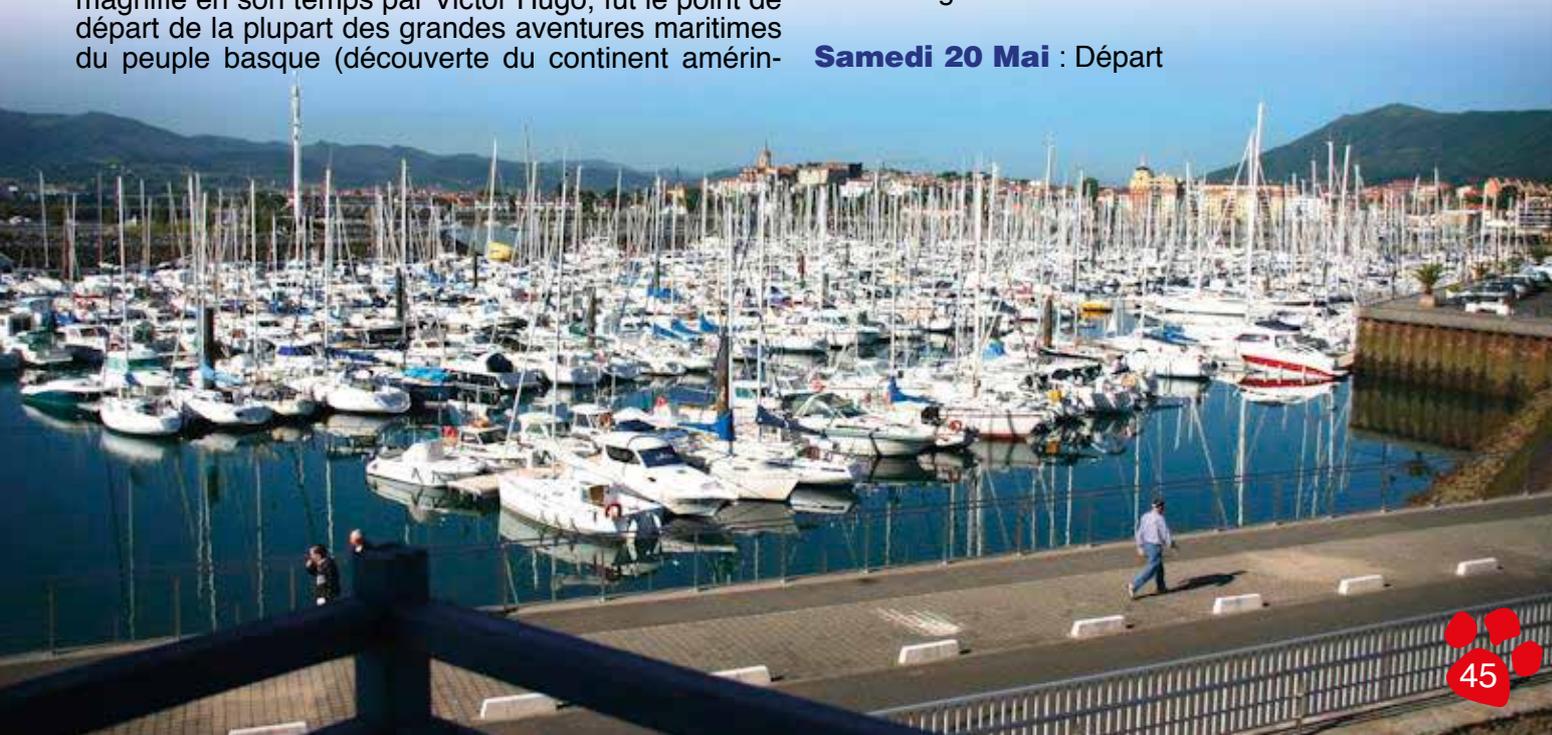
«Donostia Saint-Sébastien» : départ à 13h 30

A l'origine humble village de chasseurs de baleines et de pêcheurs de morues devenu au XIXe siècle lieu de villégiature pour l'aristocratie espagnole, la capitale du Guipuscoa bénéficie d'un somptueux décor naturel avec notamment la baie de la Couche, l'une des plus belles baies au monde ! Partagé entre les humeurs de ses différents quartiers (« Quartier Romantique », « Vieux Saint-Sébastien », etc.), Saint-Sébastien s'est enorgueillie en 2016 d'être la Capitale européenne de la culture. Il serait donc impardonnable de ne pas partir à sa découverte !

Distance de marche : 6 km - Niveau : facile

Kilométrage car : 60 km environ

Samedi 20 Mai : Départ



Ils nous ont quittés...

Cette rubrique donne une liste de nos confrères ou conjoints décédés depuis la parution du dernier Vêto Vermeil. Elle n'est probablement pas exhaustive, ni les informations toujours complètes, dans la mesure où elle provient des informations de la messagerie émanant elles-mêmes des événements signalés essentiellement par nos confrères.

Si vous ne recevez pas la messagerie, signalez-vous à votre délégué régional du GNVR ou bien directement auprès de Daniel Maudet (gnvr.messagerie.dmaudet@gmail.com).

Alain STROHL

Toulouse 43, décédé le 3 sept. 2015
Contact : 15 rue de la Grimaudière
34830 Jacou
Informateur : Jean LE JOUBIOUX

Claude GUIRAUD

Toulouse 64, décédé à l'âge de 75 ans,
ses obsèques ont eu lieu 4 sept. 2015.
Informateur : Henri DEVIC

Jean-Baptiste BACCONET

Toulouse 54, décédé à l'âge de 87
ans, ses obsèques ont eu lieu le 5 sept.
2015. Contact : son épouse Suzanne
La Vergnette Villosange 63380
Informateur : Marc RAVAUD

ANDRE ROBINET

Alfort 46, décédé le 14 sept. 2015 à
l'âge de 94 ans.
Contact : 11 av Flandres 44500 Baule
Escoublac tel 0240605652
Informateurs : Robert DUMAS et Mi-
chel SOMON

Michel MARQUET

Alfort 57, décédé le 27 nov. 2015 à
l'âge de 85 ans.
Contact : son épouse Simone au 49
route de Vicq 03450 Ebreuil .
Informateur : Antoine BRUNA-ROSSO
L 58

Roland MOREAU

Alfort 58, décédé le 13 janvier 2016 à
l'âge de 81 ans
Contact : Marie Hélène Moreau à Pacy
sur Eure . e-mail : rolandmoreau@
gmail.com
Informateur : Daniel MALRAND A 58

Gabriel BAQUÉ

Toulouse 48, décédé à l'âge de 95 ans,
ses obsèques ont eu lieu le 16 janvier
2016
Informateurs : Georges PERRET L 56,
André CAMEL T 50

Bernard PUISSET

Toulouse 72, décédé le 19 janvier 2016
Informateurs : André NIVELLE T 72,
Christian BOUTHIE T 70, André CARA-
MEL T 50

Maurice PEYRET

Lyon 51, décédé le 22 janvier 2016 à
l'âge de 87 ans.
Contact : son épouse Marie-thérèse 1
rue du bac 71350 Verdun sur le Doubs
Informateur : sa fille Marie PEYRET

Françoise VALRAN

Épouse de Pierre VALRAN T 53, dé-
cédée à l'âge de 76 ans le 24 janvier
2016. Contact : 71 rue Président Félix
Faure 74800 La Roche sur Foron Tél.
04 50 03 19 76
Informateur : sa fille, Claire JULÉ claire.
jule@free.fr

François VIET

Alfort 62, décédé le 25 janvier 2016, à
l'âge de 78 ans
Contact : Nicole VIET 11, rue d'Es-
trées 0200 Soissons ; viet.vander-
bauwhede@orange .fr
Informateur : Jean-Claude NAVEAU L
65

Jean-Claude LAFOURCADE

Toulouse 62, décédé le 27 janvier 2016
Contact : 32 av. Philibert Delprat -
46100 Figeac
Informateur : Georges Monsallier T 61
et Christian BOUTHIE T 70

Marie-Alice GONNEAUD

Épouse de Jean-Pierre GONNEAUD,
décédé.
Informateur : Michel GANDAIS A 63

Anne-Marie CLEMENCIN

Épouse de notre confrère Pierre CLE-
MENCIN L 60, les obsèques ont eu lieu
le 3 février 2016
Informateur : André VALLET L 60
vallet.a.s.decize@wanadoo.fr

Jean GUILLAUME

Alfort 65, décédé le 3 février 2016 à
l'âge de 76 ans.
Contact : son épouse Nicole 34, route
de Coutances 50190 Perriers
Tél : 06 26 20 24 94 granic@orange.fr
Informateurs : son épouse Nicole et
Yves MONNET A 54

Jean-Pierre OLLIVET

Alfort 67, ses obsèques ont eu lieu le 6
février 2016.
Contact : sa fille, notre consoeur Flo-
rence OLLIVET-COURTOIS
13 rue de la Vallée Bergeotte 91640
Janvry
Informateur : Michel Thibier A 67

Jean ROBERT

Alfort 49, décédé le 6 février 2016
Contact : 11 impasse de La Planche
76220 La Feuilli
Informateurs : JC PLAIGNARD A 61 et
José RÉMY Liège 89

Michel BOURLET

Alfort 58, décédé le 8 février 2016 dans
sa 83e année. Contact : M. et Mme
SOLEAU-BOURLET 25 rue de Wahanie
59239 La Neuville Tél : 0328168002
Informateurs : Etienne DUPONT (fils
d'Antoine Dupont A43) ; Daniel MAR-
LAND A 58 ; Claude DELAMBRE L 61

Jean-Jacques YULZARI

Toulouse 64, décédé le 11 février 2016
Contact : son épouse Francette 31 rue
de Strasbourg 33000 Bordeaux ;
francetteyulzari@gmail.com
Informateur : Chantal BUARD T 64

Jean LEVEQUE

Alfort 54, ses obsèques ont eu lieu le
13 février 2016
Informateur : Jean CROUÉ A 54

Jean-Paul BRETON

Toulouse 57, décédé le 13 février 2016
à l'âge de 82 ans.
Contact : Grande rue, 64 à Azerables
23160 (Creuse)
Informateurs : Guy MILHAUD T 57 ;
Danielle CASSAGNES

Yves GORETTE

Lyon 45, décédé le 13 Février 2016
à l'âge de 96 ans. Contact : Son fils
Christian 6 Chemin de Guingault
53600 Evron Tél. 0243 017249
Informateur : Camille Barbier L 56

Lina LE COZ

Veuve de Louis Le Coz A 52
Informateur : son fils Joël

Pierre MAITROT

Alfort 36, décédé le 25 février 2016 à
l'âge de 101 ans.
Informateur : Guy PIERSON A 62

Jacques LE COUSTUMIER

Alfort 53, ses obsèques ont eu lieu le
26 février 2016.
Contact : son épouse Odile 108 Boule-
vard Emile Zola Laxou 54520
Informateurs : Roger VERY A 55 ; Al-
bert DEBREUX L 77

Joseph HAMONIAUD

Alfort 55, décédé en février 2016.

Guy SIONNEAU

Alfort 62, décédé en février 2016.
Contact : son épouse Danielle 20 rue
de l'Ourcq 31000 Toulouse - Informa-
teur : Jean FAVIER A 62

Marcel LUX

Toulouse 52, décédé le 5 mars 2016
Contact : 26 Bel Horizon 40700 Ha-
getmau
Informateur : Gilles FRANÇOIS A 70

Jean-Dominique FOATA

Toulouse 54, décédé le 5 mars 2016 à
86 ans.
Contact : sa fille Antonia PLANTÉ 73
rue Féray 91100 Corbeil-Essonnes Tél
0164967509
Informateur : sa fille Antonia

Jean-Henri ETIENNEY

Lyon 54, décédé le 7 mars 2016, à
l'âge de 85 ans.
Contact : 4 rue du Port Marcigny 71110
Tél. 03 85 25 09 45
ceulemans.fabienne@gmail.com
Informatrice : sa fille Fabienne

Nicole ANDRES

Épouse de H. ANDRES L 58, ses
osèques ont eu lieu le 10 mars 2016.
Informatrice : Alice Bouju : alice@
bouju.net

Pierre LECOINTRE

Lyon 62, décédé le 17 mars 2016 à
l'âge de 83 ans.
Informateur : Pierre BACHELAY

Louis BAR

Alfort 56, décédé le 21 mars 2016 à
l'âge de 86 ans.
Informateur : Georges PERRET L 56

René-Louis SEYNAVE

Alfort 52, décédé le 26 mars 2016.
Informateur : Michel THIBIER A 67

Yvette KERHOAS

Épouse de Joseph KERHOAS T 55,
décédée le 27 mars 2016 à l'âge de 85
ans.
Contact : Joseph KERHOAS 6 rue
Jules Simon 29000 Quimper
Informateur : Joseph LAURENT A 54

André GUILLOU

Alfort 51, décédé le 1er avril 2016 à
l'âge de 88 ans.
Contact : Christiane GUILLOU 16 Ave-
nue Maréchal Foch 35290 St Meen le
Grand Tél 02 99 09 60 12
Informateurs : Paul VIDAL A 51, Phi-
lippe DAUNAY A 57, Jacques PI-
LORGE A 60

Gilbert MAZER

Alfort 57, décédé le 16 avril 2016 à
l'âge de 83 ans.
Informateur : Gérard FREVAL A 57

Gérard SALMON

Lyon 55, ses obsèques ont eu lieu le
19 avril 2016
Contact : 45 rue Sadi Carnot 80140
Oisemont Tél. 03 22 25 80 97
Informateur : Michel SOMON

Gérard COUILBAUT

Alfort 61, décédé le 21 avril 2016.
Informateur : André CHOSSONNERY

Paul BUVAT

Alfort 52, décédé le 23 avril 2016 à
l'âge de 87 ans.
Contact : Elisabeth Buvat
Tél 06 14 91 20 62
Informateur : André GODARD A 52

Louis FALIU

Toulouse 52, ses obsèques ont eu lieu
le 25 avril 2016.
Informateur : Georges PERRET

Jack BAUCLAIR

Toulouse 63, décédé le 26 avril 2016.
Contact : Nicole BAUCLAIR
2 rue Pierre Loti 56000 Vannes
Informateur : Raymond GOUIN T 66

Pierre BACCAUD

Alfort 54, ses obsèques ont eu lieu le
26 avril 2016.
Informateur : Jean- Louis LAURENT L
73

Odile PARIS

Épouse de Claude PARIS (Alfort 59)
lui même décédé en mai 2014. Ses
obsèques ont eu lieu le 26 mars 2016.
Contact : Florence BOSSARD, Benoit
PARIS 3, rue du Stade 50180 Agneaux
Informateur : Jean-Paul ROUSSEAU
A 59

Colette LUCIEN

Épouse de Georges LUCIEN L63, ses
obsèques ont eu lieu le 12 mai 2016.
Contact : 53 chemin de la Croix Pivort
69110 SAINT FOY lès LYON.
Informateur : Marc HELFRE

Michel BUYSSENS

Alfort 57, décédé le 13 mai 2016 à
l'âge de 83 ans.
Contact : Edith BuysSENS, 7 ruelle
Saint Pierre, 95290 L'Isle-Adam.
Informateur : André CHAMPAGNAC A
66

Guy MALHER

Alfort 54, décédé le 18 mai 2016 à
l'âge de 84 ans.
Contact : Myriam Malher: 31 av, Maré-
chal Foch Lyon 69006
Informateur : Pierre ISNARD A 54

René PALAYRET

Toulouse 53, ses obsèques ont eu lieu
le 30 mai 2016.
Informateur : Pierre TROUCHE T 59

Yannik MORAND

Lyon 64, ses obsèques ont eu lieu le 3
juin 2016. Informateur : Marcel PIN L 64

Pierre GENTY

Alfort 49, décédé le 6 juin 2016 à l'âge
de 92 ans.
Informateur : André CHOSSONNERY

Jean-Louis CLAUDE

Toulouse 56, décédé le 7 juin 2016
Informateurs : Henriette Claude veuve
de Jean- Louis, André CAZIEUX

Jacques BONNOD

Lyon 59, décédé le le 7 juin 2016 à
l'âge de 81 ans.
Informateur : Michel PETOT L 59

Michel PONTOIS

Alfort 53, ses obsèques ont eu lieu le
28 juin 2016.
Informateur : Jean LAURENT A 53

Marie-Claire TILLON

Épouse de Bernard Tillon, ses ob-
sèques ont eu lieu le 29 juin 2016.
Contact : 12 route de Mâcon 71120
Charolles
Informateur : secrétariat de l'associa-
tion VAISE

Jean CATHEBRAS

Lyon 55, âgé de 84 ans, ses obsèques
ont eu lieu le 30 juin 2016.
Contact : 5 rue H.Berlioz 42380 St
Bonnet le château 04 77 50 11 04
jean.cathebras@orange.fr
Informateur : Jacques MOLIN L 64

Lucien SALESSE

Toulouse 57, âgé de 86 ans, ses ob-
sèques ont eu lieu le 29 juillet 2016.
Contact : Lucette Salesse 5 avenue
Jean d'Admirat 46300 Gourdon
Tél : 05 65 41 24 58
Informateurs : Pierre ALARY , Christian
BOUTHIE T 70

Daniel ANGER

Toulouse 47, décédé le 6 juin 2016 à
l'âge de 95 ans.
Contact : Madame Anger Maillezais 85
(Vendée)
Informateur : Claude MEURISSE T47

Pierre ROBERT

Alfort 63, décédé le 26 juin 2016 à
l'âge de 79 ans.
Contact : Monique ROBERT, son
épouse - 159, route du Col de Riche-
mont 01260 Champagne-en-Valromey
Tél. 06 85 64 83 33

Claude CAILLERE

Toulouse 59, âgé de 80 ans, ses ob-
sèques ont eu lieu le 8 juillet 2016.
Informateur : Pierre TROUCHE T 59

RAPPEL

RASSEMBLEMENT 2016 du 3 au 8 octobre au cœur de la Touraine



Votre arrivée est prévue le lundi 3 octobre dans l'après-midi.

Programme du séjour et des excursions

Lundi 3

Arrivée et installation dans l'après-midi
Pot d'accueil et film en soirée

Mardi 4

- Matin : visite du château de Montpoupon et du musée de la Vènerie
- Après-midi : visite de la ville moyenâgeuse et du château de Loches
- Soir : Conseil d'administration du GNVR (Bureau directeur et délégués régionaux) ou animation au Village Vacances pour les autres.

Mercredi 5

- Journée à Tours avec visite de la ville et des monuments, et du musée du compagnonnage. Déjeuner au restaurant
- Soir conférence : « La révolution numérique » par Jean-Pierre Denis

Jedi 6

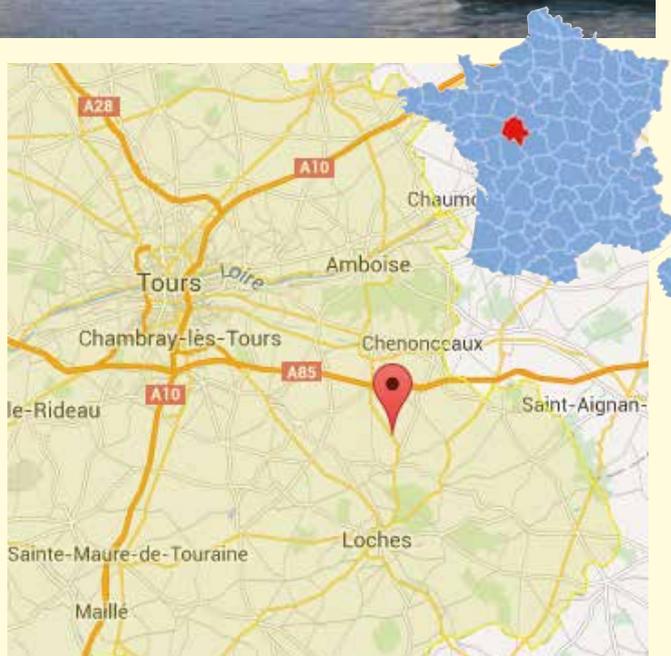
- Matin : croisière sur la Loire le long des falaises calcaires et visite dégustation dans une cave de Vouvray
- Après-midi : visite du château et des jardins de Chenonceau
- Soir : Assemblée générale du GNVR

Vendredi 7

- Matin : visite du château de Langeais (mariage d'Anne de Bretagne)
- Après-midi : visite du village de Chédigny (à 4 km, soit à pied, soit en voiture). Premier « Village-jardin » remarquable de France
- Soir : animation Village Vacances ou soirée dansante

Samedi 8

Retour après le petit-déjeuner avec un panier repas.



Pour ceux qui viennent en voiture par l'autoroute A85 prendre la sortie 11 puis la départementale 31 Amboise-Loches. La Saulaie (commune de Chédigny) est sur cette route aux coordonnées :
GPS : latitude 47.236511 ; longitude 1.021342

Pour ceux qui viennent par le train, la gare la plus proche est celle d'Amboise à laquelle vous pouvez accéder directement ou rejoindre par TER depuis Tours St Pierre des Corps. Une navette viendra vous prendre en gare d'Amboise l'après-midi.

Il faudra alors, quelques jours avant, prévenir le Village Vacances (tél. 02 47 92 51 46) ou moi-même (06 07 47 94 74 mhelfre@gmail.com) de votre heure d'arrivée en gare d'Amboise.

